

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 02 octobre 2015 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire de MERIGNAC.

### PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPARD, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, Régine MARCHAND, David CHARBIT, Fatou DIOP, René SABA, Mauricette BOISSEAU, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Joëlle LEAO, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Lionel AZOUGALHI, Bernard LE ROUX, Monique POITREAU, Léna BEAULIEU, Valéry LAURAND, Marie-Christine EWANS, Pierre GIRARD, Martine CHAPEYROU, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Alain LAMAISON, Stéphane GASO, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Rémi COCUELLE, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Catherine TARMO (jusqu'à la délibération n° 2015-136), Elisabeth LACROIX-RAUX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Marie CHAVANE, Jean Luc AUPETIT

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Martine BERJOT à Monique POITREAU, Christian DEDIEU à Thierry TRIJOLET, Anne COUPLAN à Jean Claude PRADELS, Catherine DARTEYRE à Michèle COURBIN

### EXCUSEE :

Catherine TARMO (à partir de la délibération n° 2015-137)

### SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mauricette BOISSEAU

\*\*\*\*\*

### ***LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 05***

**Monsieur le Maire** débute le Conseil par un moment de tristesse en ayant une pensée pour leur collègue Bruno MARNE. Plusieurs d'entre eux étaient à ses obsèques et ont été stupéfaits par la brutalité de sa disparition que, pour eux en tous cas, rien n'annonçait. Une mort aussi fulgurante ajoute encore sans doute à la tristesse de cette disparition. Il souligne que Bruno MARNE était un élu apprécié par tous et tient à le dire à son groupe.

Que ce soit dans le groupe de l'opposition ou sur l'ensemble des bancs de ce Conseil Municipal, Bruno MARNE était quelqu'un d'apprécié parce qu'il avait cette qualité qui était à la fois d'être lui-même et de dire ce qu'il avait à dire – c'est le propre de la démocratie -, mais toujours avec affabilité et avec un grand sens du respect de l'institution. C'était, selon Monsieur le Maire, une qualité majeure.

C'était aussi, et d'autres que lui pourraient en témoigner davantage, une personnalité très reconnue du monde sportif, au sein du SAM et de sa section de tennis de table. C'était quelqu'un de si courtois que

Monsieur le Maire a même le souvenir d'avoir été un jour invité à un tournoi où il a échangé quelques balles avec lui.

Son départ cause à tous du chagrin et donc, il voudrait avoir une forte pensée pour lui. Il a reçu sa famille au moment de ses obsèques. Il se trouvait seul ici sur Mérignac, sa famille étant dans l'est. Il va demander au Conseil Municipal une minute de silence, mais il sait que son groupe souhaite lui rendre hommage et c'est Thierry MILLET qui va le faire.

**M. Thierry MILLET** remercie Monsieur le Maire pour ses paroles.

Le 19 août dernier, ils ont appris le décès de leur collègue Bruno MARNE survenu à l'âge de 54 ans. Bruno était une personne très appréciée. Il remercie Monsieur le Maire de lui donner aujourd'hui la possibilité de lui rendre hommage. Il va s'adresser directement à lui.

« Mon cher Bruno, même si tu ne croyais pas en l'au-delà, j'ai malgré tout l'espoir que tu puisses m'entendre car j'ai quelques mots à t'adresser pour te dire combien ton absence nous affecte. En plein cœur de l'été, tu nous as quittés brusquement. Cela a été un choc. Malgré les congés annuels, nombreux étaient ceux qui t'ont accompagné pour ta dernière cérémonie. Outre tes proches et bon nombre d'élus de tous bords venus aussi des communes voisines, de nombreux acteurs associatifs et du monde sportif étaient présents. Il y avait des agents de la Ville, des amis et des Mérignacais qui se sont spontanément retrouvés pour tes obsèques.

De tous les horizons, chacun était venu te dire au revoir et parfois aussi merci. Il faut dire que tu étais connu pour être un homme aimable, qui s'investissait pour les autres avec enthousiasme et attirait spontanément la sympathie. Et ton engagement politique n'avait jamais terni cette image que les autres avaient de toi. Pourtant, la vie publique est propice aux débats enfiévrés, parfois même virulents, mais nul ne t'a jamais vu t'y complaire. Désireux de faire valoir tes convictions, tu étais toujours respectueux de tes contradicteurs et de leurs opinions. Ainsi participais-tu aux discussions, mais à ta façon, c'est-à-dire avec des arguments choisis, basés sur le bon sens que tu présentais avec ton flegme habituel.

Né à Laxou dans la banlieue nancéenne, tu étais Lorrain d'origine. Tu étais exigeant avec toi-même, capable d'une remarquable régularité dans l'effort et tu conduisais tes activités professionnelles, associatives et publiques avec allant, rigueur et franchise.

Au tournant de l'an 2000, les hasards de la vie t'avaient amené à choisir Mérignac. Tu ne t'y étais pas simplement installé, tu t'étais immergé en ces terres girondines et tu avais adopté cette façon de vivre du sud-ouest faite de convivialité, de tolérance et d'équilibre, trois qualités qui te correspondaient à merveille.

C'est à ce moment-là que nous avons fait ta connaissance. C'est aussi à cette époque que Mérignac est devenu ton ancrage. Depuis lors, tu as toujours défendu ta ville. Tu en faisais la promotion dès que tu franchissais les frontières communales. A t'écouter en parler avec tant de verve et de passion, d'aucuns auraient pu fugitivement s'imaginer que la Devèze était un fleuve et Mérignac la ville-centre de la métropole bordelaise.

Ton implication et ton dévouement sautaient aux yeux de tous. Chacun savait par exemple que la section tennis de table du SAM te tenait à cœur et pas question d'utiliser devant toi le terme ping-pong car, immédiatement, et avec une pédagogie imperturbable, tu te lançais dans une patiente explication pour convaincre ton interlocuteur d'utiliser la bonne terminologie.

Cet engagement sportif qui comportait aussi un important volet social était fort, sincère et reconnu. Tu y tenais tant qu'à ta demande, de nombreuses réunions de travail ont dû être différées pour ne pas perturber le calendrier des entraînements de ton cher SAM tennis de table. Ce qui était plaisant avec toi, c'était ton ouverture à autrui, ton humanisme. Tu ne jugeais personne. Même si tes convictions étaient au nouveau centre et à l'UDI, on pouvait être rose, bleu, vert ou rouge. Si une idée était bonne, peu importait son émetteur. L'important à tes yeux, ce qui comptait avant tout, c'était l'amélioration de l'existence de tous.

Des 15 années où nous avons fait équipe ensemble, je garderai en mémoire de multiples moments partagés avec toi. Depuis notre première campagne commune en 2001, que ce soit dans les épreuves,

dans les moments heureux, dans le combat politique ou dans les rencontres informelles, tu as toujours été un compagnon chaleureux, intéressant et prompt à alimenter les moments d'allégresse.

Comme le 11 juin dernier lors d'un repas qui réunissait les élus du groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! ». Ce soir-là, en nous parlant de ton animal de compagnie préféré, tu nous avais fait rire aux larmes. Car, sous ton abord classique, austère pourraient dire certains, se cachait l'homme sensible que tu étais et qui aimais la vie, qui savait rire, mais aussi qui savait faire rire. Avec toi, point d'histoires gaillardes. Tu te contentais de les écouter en souriant discrètement d'un air entendu. Ton rayon, si tu me permets de m'exprimer ainsi, c'était plutôt l'humour décalé. Des histoires qu'on aurait pu croire sorties directement d'un livre pour enfant. C'était plus ta façon bien à toi de les raconter que leur contenu qui mettait en joie ton auditoire.

Ton efficacité et ta personnalité attachantes se sont aussi exprimées dans ton travail. Professionnel appliqué, tu faisais partie de ceux que l'on peut recommander sans hésitation auprès d'un employeur. Ce fut le cas il y a quelques années lorsque, après une tentative osée de création d'une entreprise en lien avec les arts plastiques, tu intégras la société Dejean Marine où tu fis un parcours remarqué, comme toujours.

En avril 2014, tu es devenu Conseiller Municipal de Mérignac. Ce fut ta fierté, mais aussi le résultat mérité d'un long parcours militant dont la dernière campagne des élections municipales fut le point d'orgue tant tu t'y consacras avec dynamisme et détermination.

Ces nouvelles responsabilités publiques t'ont-elles changé ? En aucune manière. Tu es resté fidèle à toi-même, à tes valeurs de solidarité, de liberté et de tolérance, mais aussi, j'ai pu m'en rendre compte ô combien, à tes amis.

Le 19 août dernier, en apprenant la triste nouvelle de ton départ à notre cercle le plus proche, j'ai pu mesurer la douleur de chacun et les larmes qui coulèrent à cette annonce furent la marque des liens profonds que tu avais su tisser avec chacun de nous.

Mon cher Bruno, sache que ces mots que je viens de prononcer ne sont en rien des compliments d'usage. Ce sont les mots du cœur. Ils expriment notre attachement à l'ami et notre profonde reconnaissance pour l'homme et pour le citoyen exemplaire que tu as été et dont nous nous inspirerons pour continuer à servir les Mérignacaises et les Mérignacais ».

*(Minute de silence)*

**Monsieur le Maire** tient, malgré le départ de Bruno MARNE, à saluer l'arrivée de Marie CHAVANE qui va également contribuer par son travail au rayonnement de Mérignac. Madame CHAVANE a un lien précis avec Mérignac, son lieu de naissance puisque Marie CHAVANE est née à Kaolack.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2015**

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### **- ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- |             |  |
|-------------|--|
| DM-2015-234 | De conclure avec la Société INTUITIV SECTEUR PUBLIC domiciliée 7, quai Général Sarail, 69006 LYON, un deuxième avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maîtrise d'ouvrage pour la refonte de l'écosystème numérique de la Ville. |
| DM-2015-235 | De conclure avec l'Agence d'Architecture A3 ARCHITECTES, domiciliée 30 rue Barreyre - 33 300 Bordeaux, mandataire du groupement conjoint Verdi Bâtiment sud ouest et Gantha, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Conservatoire du Parc.    |
| DM-2015-236 | De signer avec l'association Jardin et Ecotourisme, une convention autorisant l'exposition d'œuvres à la Maison des Associations et le prêt du matériel du mardi 8 septembre 2015 au jeudi 17 septembre 2015 et ce, à titre gratuit.                     |
| DM-2015-237 | De signer avec l'association Sport Athlétique Mérignacais une convention autorisant l'exposition   |

d'œuvres à la Maison des Associations et le prêt de matériel du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 au mardi 15 décembre 2015 et ce, à titre gratuit.

- DM-2015-239 De conclure avec la société SPIE SUD OUEST, domiciliée 23 route de la Jaugueyre – 33 650 Martillac, un marché à procédure adaptée dans le cadre de travaux de résorption des lampes à vapeur de mercure.
- DM-2015-240 De conclure avec la SAS IMPLICIT domiciliée 8 rue Raymond Aron, – CS 40222 – Saint Martin sur le pré - 51010 CHALONS EN CHAMPAGNE, un premier avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition, à l'adaptation et au déploiement d'une application de gestion des aides sociales pour le CCAS de la Ville de Mérignac.
- DM-2015-241 De conclure avec la Société AZURA RECYCLAGE domiciliée Zone Industrielle des Guerlandes, avenue des Guerlandes 33530 BASSENS Cedex, un avenant de transfert au marché passé selon la procédure adaptée relatif au balayage du marché municipal.
- DM-2015-243 De signer avec l'association Place au Jeu, une convention de mise à disposition d'un local de 14.40m², situé dans l'enceinte de l'Espace Jeunes au 1 rue Joliot Curie à Mérignac, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, et ce à titre gratuit.
- DM-2015-244 De conclure avec la société SFS EUROPE domiciliée 9 rue Beaujon – 75008 PARIS, un avenant n°1 de transfert au marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'assurance dommage ouvrage et tous risques chantiers dans le cadre de la construction d'un conservatoire et rénovation de la maison carrée.
- DM-2015-245 De conclure avec le GROUPE SCUTUM domicilié 21 rue du Pont des Halles, 94536 RUNGIS CEDEX, un troisième avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maintenance des alarmes anti intrusion et de télésurveillance des bâtiments communaux
- DM-2015-287 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment sis 7 rue Joliot Curie au bénéfice de Mission Locale Technowest représentée par son Président Monsieur Jean-Marc GUILLEMBET.
- DM-2015-246 De signer avec la Société SONESDI un marché passé selon la procédure adaptée relatif l'acquisition et la livraison de jeux pour les écoles maternelles, centre de loisirs, crèches et parcs lot 1 jeux pour maternelles et les crèches.
- DM-2015-247 De signer avec la SARL LABEL CITE un marché passé selon la procédure adaptée relatif l'acquisition et la livraison de jeux pour les écoles maternelles, centre de loisirs, crèches et parcs lot 2 jeux pour parcs et les centres de loisirs.
- DM-2015-248 De signer avec l'antenne de Protection Civile de Mérignac, une convention pour la mise en place d'un poste de secours lors de la fête de l'Eté, le 29 août 2015 sur la place Charles de Gaulle, pour un montant TTC de 500 € hors boissons et repas.
- DM-2015-249 De signer avec l'association ALTER AMAZONES, une convention de mise à disposition d'une "Mallette Energies" pour la période allant de septembre à décembre 2015, pour un montant TTC de 3.600 €
- DM-2015-250 De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduites par la SA ERILIA et la SARL KAUFMAN & BROAD GIRONDE, ainsi que Jean Jacques et Florence BILLANT devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, enregistrées sous les n° 1502412-25, 1502411-2 et 1405295-2.
- DM-2015-251 De conclure avec l'Agence ARIACH, domiciliée 4 rue Almey - 33 700 Mérignac, un avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de construction d'une salle d'activités associative – site Château du Burck.
- DM-2015-253 De conclure avec la société Yves Cougnaud, Agence Midi Pyrénées/Aquitaine, domiciliée 3 avenue du Général Monsabert – 31 023 TOULOUSE Cedex 1, un avenant 3 au marché d'installation de structures modulaires provisoires au Burck.
- DM-2015-254 De signer avec la Compagnie JEANNE SIMONE, une convention de résidence de travail artistique pour la création du spectacle « Nous sommes » à Mérignac. Cette résidence se déroule du 21 au 24 juillet inclus. Seuls seront pris en charge les moyens mis à disposition prévus par la convention et des repas.
- DM-2015-255 De conclure avec l'Agence EGIS CONSEIL BATIMENTS, domiciliée 33/43 avenue Georges Pompidou 31 131 Balma cedex, un marché à procédure adaptée dans le cadre de la désignation d'un programmiste pour les quartiers de Chemin Long et La Glacière.

- DM-2015-256 De signer avec la société HARRIS INTERACTIVE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un baromètre municipal.
- DM-2015-258 De signer, les différentes conventions (voir pièce jointe) de la programmation Jeunesse et Adultes de la Médiathèque pour la période d'août 2015 à avril 2016, pour un montant global de 9 022 €TTC.
- DM-2015-261 De signer avec la société INITIAL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la location, l'installation et l'entretien des réceptacles d'hygiène féminine.
- DM-2015-259 De conclure avec la Société ESPELIA dont le siège social est situé 80 rue Taitbout à Paris 75009 représentée par son Agence régionale du Sud-Ouest 89 rue Porte Dijeaux 33000 Bordeaux, une mission ayant pour objet de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'évaluation de la politique publique emploi et insertion mise en œuvre par la Ville de Mérignac
- DM-2015-260 De signer avec LABORATOIRES RIVADIS SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif la fourniture de couches pédiatriques pour les structures d'accueil collectif petite enfance.
- DM-2015-262 De conclure avec la société Lafitte Paysage, domiciliée Quartier Gréciette – 64 240 Mendionde, un avenant 1 au marché à procédure adaptée dans le cadre de travaux de rénovation de 2 terrains de football en gazon synthétique et équipements annexes.
- DM-2015-263 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 1 matériels horticoles.
- DM-2015-264 De signer avec la société AGRI 33 SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 2 groupe électrogène.
- DM-2015-265 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 3 nettoyeur haute pression.
- DM-2015-266 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 4 tondeuse autoportée mulching
- DM-2015-267 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 5 tondeuse broyeur pour tracteur.
- DM-2015-268 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 6 tondeuse autoportée avec bac de ramassage.
- DM-2015-269 De signer avec la société MEDAN SA un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 9 traceur à peinture pour terrain engazonné.
- DM-2015-270 De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 10 aérateur pour terrain de sport.
- DM-2015-271 De signer avec la société CHEMOFORM FRANCE SARL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels d'entretien d'espaces verts lot 11 nettoyeur de terrain de sport pour gazon synthétique.
- DM-2015-272 De conclure avec la Société ARTAL Technologies, sise 227 rue Pierre Gilles de Gennes -Ensemble la Rue - Bat 9 à Labège 31670, un contrat de maintenance et d'assistance relatif à la gestion et le pilotage des axes indicateurs du développement durable.
- DM-2015-273 De signer avec la société SO.N.E.S.DI. SARL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels sportifs lot 1 Matériels d'équipements sportifs.
- DM-2015-274 De signer avec la société SO.N.E.S.DI. SARL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels sportifs lot 2 Filets divers.
- DM-2015-275 De signer avec la société CASAL SPORT – SPORTS ET LOISIRS SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels sportifs lot 3 Petits matériels pédagogiques sportifs.
- DM-2015-276 De signer avec la société MEDAN SA un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de matériels sportifs lot 4 Matériau d'équipement terrain et de traçage.

- DM-2015-277 De signer la convention d'occupation du Bistrot du Pin Galant au bénéfice de Monsieur Thomas Jean domicilié 6 place Jean Jaurès – 33700 MERIGNAC pour une durée de 6 ans.
- DM-2015-278 De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168-172 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduite devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur et Madame Jean-Claude CASTEDE, enregistrées le 16 juin 2015, sous le n° 1502698-2, 1502699-2, 1502697-2 et 1402459-2.
- DM-2015-279 De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA ? 168-172 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur Denis LE CHAFFOTEC enregistrée le 25 novembre 2015 sous le n° 1404883-2
- DM-2015-280 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du château du Burck au bénéfice du Centre Social Tournesol représenté par Madame Paule DUBOIS, Président
- DM-2015-281 De conclure avec la Société UGAP, sise Direction interrégionale du Sud Ouest Axis Business Parck 18 avenue de Pythagore CS 60046 33 692 à Mérignac cedex, un contrat relatif à la maintenance du dispositif de sécurité électronique par vidéo protection installé dans le périmètre du centre ville et au centre social de Beutre
- DM-2015-282 De signer avec la société AP Bâtiment, domiciliée Zone d'activité – 2 rue Newton – BP 63 – 33 370 TRESSES, un avenant 1 au marché de procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de 2 réserves – Salle du Krakatoa – lot 1
- DM-2015-283 De signer avec la société GBC, domiciliée 3 square des Bosquets – Avenue du Château d'eau – 33 700 MERIGNAC, un avenant 1 au marché de procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de 2 réserves – Salle du Krakatoa – Lot 3
- DM-2015-284 De signer avec la société MCE Perchalec, domiciliée 11 rue J.F. de la Pérouse – 33 290 BLANQUEFORT, un avenant 1 au marché de procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de 2 réserves – salle du Krakatoa – Lot 4
- DM-2015-285 De signer avec la société Larrey, domiciliée 164 quai de Brazza – 33 100 BORDEAUX, un avenant 1 au marché de procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de 2 réserves – salle du Krakatoa – Lot 5
- DM-2015-286 De signer avec la société Groupe Fauché, domiciliée 6 avenue de Marsaou – ZI de la Briquèterie – 33 610 CANEJAN, un avenant 1 au marché de procédure adaptée dans le cadre de la réalisation de 2 réserves – Salle du Krakatoa – Lot 6
- DM-2015-288 De signer, dans le cadre des Escales d'été 2015, l'avenant n°2 au contrat de cession avec Gomme production pour la venue Virginie Capizzi, pour la prise en charge des repas du 18 août (5 personnes) pour un montant de 94,42€TTC.
- DM-2015-289 De conclure avec la SARL SAFARI-PA domiciliée 6-8 Jean-Antoine de Baïff, – 75013 PARIS, un deuxième avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à location d'un logiciel de gestion de recrutement.
- DM-2015-290 De signer avec Bordeaux Métropole, un avenant n° 10 à la convention d'occupation de l'ensemble immobilier sis 182 avenue des Eyquems à Mérignac, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015
- DM-2015-291 De conclure avec la Société AIR LIQUIDE, sise Direction régionale Ouest le Perray, 16 rue de la Rainière à Nantes44 136, un contrat de mise à disposition de trois bouteilles a oxygènes à usage médical pour le stade nautique de la Ville
- DM-2015-292 De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168-172 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduite devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Madame Nadine SAINT-FLOUR, sous le n° 15BX00032, 15BX00033 et 15BX00191.
- DM-2015-293 De conclure avec la Société EXPRESSO SERVICE, sise 31 avenue Gustave Eiffel à Mérignac 33700, l'avenant n° 3 au MAPA 2013-078 relatif au rajout de deux distributeurs de boissons fraîches confiseries et friandises modèle Mélodia food 3° à l'ensemble du parc.
- DM-2015-294 De signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRE/PETUAUD-LETANG le marché subséquent n°9 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2015-296 De signer un bail avec la Société ORANGE sise 78 rue Olivier de Serres 75505 PARIS CEDEX 15 en

vue de l'exploitation des équipements techniques des systèmes de radiocommunications avec les mobiles implantés sur une partie de la parcelle communale BH 84, complexe sportif Robert Brettes, moyennant une redevance de 4.500 euros avec indexation annuelle à 1 %, pour une durée de 9 ans à compter du 7 janvier 2016

- DM-2015-297 De signer un bail avec la Société ORANGE sise 78 rue Olivier de Serres 75505 PARIS CEDEX 15 en vue de l'exploitation des équipements techniques des systèmes de radiocommunications avec les mobiles implantés sur une partie de la parcelle communale DL 1, Stade Joseph Antoine Cruchon, moyennant une redevance de 4.500 euros avec indexation annuelle à 1 %, pour une durée de 9 ans à compter du 6 janvier 2016
- DM-2015-298 De signer, dans le cadre de la 4<sup>è</sup> édition de la FOLIEDES LIVRES, du 17 novembre 2015 au 16 janvier 2016, le contrat avec L'Atelier Vis-à-vis, pour un montant de 3 200€TTC.
- DM-2015-300 De signer, le contrat de cession avec la Compagnie Tortilla pour les spectacles « Contes à croquer » et « Contes Tablier », pour un montant de 700€TTC.
- DM-2015-301 De signer, le contrat avec Les Amis du Monde Diplomatique pour la conférence « La conférence sur le climat à Paris en décembre 2015 répondra-t-elle aux conséquences du réchauffement climatique ? » du 4 décembre, pour un montant de 200€TTC.
- DM-2015-302 De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168-170 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduite devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur Bernard GONZALEZ, sous le n° 1503825-2.
- DM-2015-303 De signer avec le Centre Entreprise et Communication Avancée (CECA), un avenant à la convention pour la mise en place d'une Veille Médias audiovisuelle à la direction de la Communication de la Ville afin de modifier les conditions de facturation.
- DM-2015-304 De signer dans le cadre du Mérignac Photographic Festival 2015, les différentes conventions et contrats avec les intervenants (voir liste jointe), pour un montant total de 14 400 €TTC.

**M. Philippe BRIANT** évoque la dernière communication concernant le festival de photographie où il est indiqué qu'une liste jointe devait figurer. Or, celle-ci n'était pas dans le rapport. Il souhaiterait qu'elle leur soit communiquée.

**Monsieur le Maire** indique que cette liste était déjà en annexe de la décision municipale. Cela étant, elle leur sera à nouveau transmise.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour déjà chargé du Conseil Municipal, sur un thème hautement d'actualité relatif à la situation des réfugiés qui concerne directement Mérignac. Chacun pourra prendre la parole sur cette délicate question.

En introduction, la question des réfugiés est une question qui a plusieurs dimensions. Elle a certainement une dimension européenne. L'Europe va accueillir, le Ministre parlait de 600 000 réfugiés ; le chiffre est sans doute plus important considérant ceux qui sont déjà arrivés, avec deux grands trajets. D'un côté les réfugiés qui viennent du Proche-Orient, de Syrie, d'Irak, mais également d'Hérytrée dans un territoire un peu différent. Les 2/3 des réfugiés arrivent par la Turquie et ensuite par la Grèce, dont 70% sont des réfugiés ayant vocation à avoir le statut de réfugié politique. 1/3 de réfugiés arrive d'Afrique, plutôt par l'Italie, dont 70% sont plutôt des migrants économiques.

C'est donc une dimension européenne et une question qui se pose à l'Europe. L'Europe essaie de la résoudre avec notamment des relations très précises entre la France et l'Allemagne pour mettre en place des hotspots. C'est l'expression qui est utilisée. Les hotspots permettront d'accueillir les réfugiés et ensuite de les répartir sur l'ensemble des pays. Au terme d'un accord entre la France et l'Allemagne, 24 000 réfugiés vont être accueillis dans un premier temps. En réalité, sans doute au total 31 000. Donc, 31 000 réfugiés seront accueillis en France dans un délai de 2 ans.

Il précise qu'ils ont l'obligation que de le faire concernant les réfugiés politiques parce qu'ils sont liés par quelques documents internationaux, notamment par la convention de Genève et qu'en cela, c'est une obligation pour un pays que d'accueillir un réfugié politique. La loi sur l'asile qui a été votée dernièrement a entériné ces questions-là puisque, auparavant, l'instruction d'un dossier durait 24 mois pour que le statut de réfugié politique soit accordé ou soit refusé et qu'il sera réduit à 9 mois. L'OFPRA disposera de plus de moyens et 196 emplois à temps plein à l'OFPRA seront créés pour accélérer la procédure.

Il rappelle également que l'Etat va dégager des moyens pour l'accueil de ces réfugiés. 18 500 places dans les centres d'accueil des réfugiés sur les 2 prochaines années, plus 11 500 places d'hébergement d'urgence qui seront destinées à ces demandeurs d'asile. Lesquels vont arriver en France avec réticence, ils se demandent s'il vaut mieux aller en France ou en Allemagne. En France, ils seront répartis dans 5 ou 6 plateformes régionales. La Gironde, d'après les derniers chiffres donnés par le Préfet, devrait accueillir 700, 800 réfugiés. Ensuite, ces réfugiés seront répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Egalement, près d'Hourtin, des bâtiments aujourd'hui désaffectés existent qui pourraient les accueillir.

Monsieur le Maire souligne qu'il a rapidement pris position là-dessus au sein des maires de Bordeaux Métropole en indiquant qu'ils devaient accueillir ces réfugiés et ouvrir leurs portes et que ce n'était pas quelque chose d'inaccessible pour eux. Sur Mérignac, il en ignore le nombre, mais ce sera à peu près une centaine, peut-être plus.

La question est souvent posée de savoir si ces réfugiés vont prendre la place de gens qui sont aussi dans la difficulté. Il cite le débat qui a eu lieu à Bordeaux Métropole où le représentant du Front National s'est manifesté contre l'accueil de ces réfugiés en disant qu'ils avaient autre chose à faire. Monsieur le Maire a répondu qu'il ne devait pas y avoir d'application d'une préférence nationale en la matière.

Il fait observer que ce sont deux questions tout à fait distinctes. C'est vrai, il faut du temps pour avoir un logement social dans toute la métropole, mais les gens qui demandent ce logement social sont les gens qui sont mal logés - il y a relativement peu de sans abri, même s'il y en a - et en face, les gens qui vont être accueillis ne sont pas des gens qui fuient le mal-logement, mais qui fuient la persécution. Pour les femmes, l'esclavage sexuel, avec des barèmes ; une jeune enfant de 5 ans coûte tant, une femme de 10 ans coûte tant, une femme de 30 ans coûte tant. C'est ce qui est fui dans ces pays. Ils fuient la torture et la mort, parfois dans des conditions les plus horribles, avec les exemples de décapitation. Monsieur le Maire ne se sent pas de dire à ces gens-là, « circulez, il n'y a rien à voir, repartez chez vous ». Il reprend l'exemple de l'Allemagne Nazie. Si dans l'Allemagne Nazie, certains parvenaient à fuir les camps de concentration - malheureusement, il n'y en a pas eu beaucoup - il n'est pas imaginable aujourd'hui d'expliquer qu'il aurait été dit non à ces gens-là et qu'il leur aurait été demandé de revenir d'où ils étaient partis.

Selon lui, ils se doivent, et ils sont très nombreux à le penser, ce qui le rassure sur leurs engagements politiques, de les accueillir dans de bonnes conditions lorsqu'ils viendront, sans doute vers la fin de l'année. Pour Mérignac, une réflexion a été menée, avec Sylvie qui s'occupe de ces questions et beaucoup d'autres élus. Des possibilités existent, l'ancienne clinique des sports pourrait encore servir - elle a servi pour des logements d'urgence -, la résidence Plein Ciel pourrait être utile également ainsi que 4 logements du côté de Beutre à l'ancienne Aviation Civile.

Il a envie de leur dire : « N'ayez pas peur ». Mérignac a les moyens, sans mettre en concurrence les défavorisés entre eux, de les accueillir et de remplir ses obligations vis-à-vis de ses administrés. Il ouvre le débat, certain s'il sera très nourri.

**M. Joël GIRARD** déclare que face au drame de centaine de milliers de réfugiés et de migrants qui fuient la guerre, le chaos et la misère, leur colère et leur émotion sont immenses. Pour les communistes, la première des urgences, sans tergiverser, est la solidarité et le devoir d'accueil sans discrimination des réfugiés et des migrants. Grâce à l'engagement citoyen devant l'insoutenable, les verrous de l'égoïsme sont en train de sauter et ils s'en réjouissent. Ils saluent toutes celles et ceux qui en sont les artisans. Le temps était trop long, il a coûté trop cher en vies humaines, 29 000 morts en 10 ans en Méditerranée et c'est aux portes de l'Europe. En une année, plus de 300 000 personnes venues de Syrie, d'Irak, de Lybie, d'Hérytrée, d'Afghanistan et du Soudan ont subi violences, humiliations, souffrances physiques sous les yeux des caméras du monde entier et près de 3000 femmes, hommes et enfants ont trouvé la mort sur le chemin de l'exil.

A l'heure où le Président de la République engage l'armée en Syrie, ils doivent s'interroger sur la poursuite de cette stratégie. Peut-elle amener la paix au peuple Syrien, voire au Proche-Orient et Moyen-Orient ? Selon eux, des solutions de paix existent. Elles passent dans l'immédiat par accueillir en France plus de réfugiés que les seuls 24 000 en 2 ans annoncés. La France doit s'engager. Ils demandent qu'elle respecte la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur les réfugiés et mette aux normes, du Haut-Commissariat des réfugiés aux réfugiés de l'ONU, les centres d'accueil en les doublant de leur capacité. Qu'elle mette en place des dispositifs de soutien médico-social, des parcours d'insertion professionnelle et de scolarisation des enfants tels que définis par la convention de l'ONU. Soutenir la mise en place de réseaux solidaires lancée par Barcelone et les villes françaises qui s'y engagent. Remettre à plat la politique des visas de l'Union Européenne et demander l'abrogation de la directive de Dublin et la régularisation des sans papier. Comme les y invite le Haut-Commissaire des réfugiés, des remises à plat concernant, entre autre, les politiques d'aide au développement.

Le groupe communiste a envoyé un courrier à Monsieur le Maire dès le 9 septembre et remis à tous les élus. Bien entendu, ils soutiendront toute initiative pour les valeurs de solidarité et d'aide aux victimes, sans distinction de catégorie de ces migrants réfugiés, comme le demandent certains. Des solutions existent à Mérignac, des locaux vides existent. Les collectivités doivent jouer un rôle primordial dans la réponse aux attentes sociales et humanitaires. Pour cela aussi, l'Etat doit prendre ses responsabilités. Ils réaffirment qu'il faut mettre un coup d'arrêt aux mesures d'austérité qui frappent les budgets publics des municipalités, Régions et Départements qui représentent une coupe de 7 Mrds/€ entre 2016 et 2017 et ensuite, engager un plan d'aide et d'accueil d'ampleur, dans un premier temps qui demande 4 M€ dont au moins la moitié devrait revenir aux collectivités pour leur permettre d'assumer leur mission et la proximité.

Le groupe communiste soutiendra toutes les démarches qui vont dans ce sens.

**M. Jean-Pierre BRASSEUR** annonce qu'il n'a pas préparé d'intervention, ignorant que ce sujet serait à l'ordre du jour. Il souhaite simplement attirer l'attention de l'ensemble de ses collègues sur un point. Naturellement, il s'agit là d'une cause humanitaire et il n'est pas question de revenir sur leurs obligations, quel que soit leur parti politique. Il s'agit d'une cause humanitaire, c'est bien entendu.

Cependant, il attire leur attention sur un risque potentiel qui est mis en exergue par certains diplomates et certains rapports d'autorités militaires qui indiquent, entre autre, qu'il peut y avoir un risque d'infiltration de combattants de Daech à l'occasion de ces mouvements. Il met ce point en exergue, bien que rien ne soit avéré, et demande à Monsieur le Maire d'être vigilant quant à l'identité des personnes qui seront admises à Mérignac et qui seront admises, bien entendu, comme il se doit.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** énonce, au nom du groupe Europe Ecologie les Verts que ces derniers mois, l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés poussés par les crises politiques, économiques et climatiques. Aujourd'hui, il y a urgence vis-à-vis de ces populations de Syrie. Il est du devoir du citoyen d'apporter à ces réfugiés des réponses de simple solidarité humaine. Cette prise de conscience incite nombre de familles de la ville de Mérignac à proposer un accueil à leur domicile ou un accompagnement sous des formes très diverses, mais également à la fois concrètes et conviviales. Il n'y a pas que des sentiments de rejet, heureusement.

Chaque année, la Ville Mérignac rend hommage aux victimes et tragédies du passé et se fait un devoir d'assurer la transmission du souvenir auprès des jeunes. Ils ont aujourd'hui ce devoir de ne pas passer à côté de l'histoire qui s'inscrit sous leurs yeux et, fidèles à la tradition d'accueil de leur ville, de leur pays, ils doivent porter aide et assistance à ceux qui leur demandent asile, aujourd'hui, aux réfugiés Syriens. Mérignac terre d'accueil, effectivement, pour ces réfugiés Syriens, comme pour toutes les personnes qui sont aujourd'hui dans un processus d'exclusion, quelles qu'en soient les raisons.

Ils doivent être vigilants également à ne pas opposer les populations entre elles et Monsieur le Maire l'a rappelé précédemment au vu de quelques interventions qu'ils ont pu entendre ici et là. Ils doivent avoir confiance en leur capacité à accueillir et se donner les moyens de les accueillir dans un processus qui peut être long. Il y a beaucoup de migrants pour différentes raisons. Donc, ils doivent se donner les moyens de les accueillir dans de bonnes conditions au niveau de la Ville, des associations. Il existe un maillage suffisamment fort et certainement, des volontés assurées pour pouvoir y parvenir. Ils se doivent d'agir et dans sa politique, la Ville de Mérignac se doit de tout mettre en œuvre pour loger tous les sans-abri quels qu'ils soient.

Elle fait surtout appel à la confiance et à la vigilance de ne pas diviser les uns contre les autres.

**M. Jean-Luc AUPETIT** déclare qu'ils ne peuvent plus et ne doivent plus accueillir ces clandestins alors que le pays compte déjà 6 millions de chômeurs et 8 millions de pauvres.

La Ville de Mérignac doit accorder ses aides, ses logements et ses emplois en priorité aux nationaux. Elle n'a plus les moyens d'être généreuse avec l'ensemble de l'humanité. « Les nôtres avant les autres ». Pour l'UMPS ou le RPS, la solidarité, l'entraide, l'accueil sont des priorités quand il s'agit de clandestins au détriment des Français. Avec eux, la préférence étrangère a de beaux jours devant elle.

**M. Thierry TRIJOLET** énonce que face à ces douloureux événements liés aux migrants et aux réfugiés, leur émotion est totale. Toutefois, dans une actualité toujours remplie, il faut savoir réagir avec maîtrise, détermination et surtout, persévérance et faire confiance aux acteurs concernés : l'Etat, l'Europe et les structures et associations dédiées.

Bien entendu, ils doivent, en tant que collectivité, prendre toute leur part car une fois l'émotion passée, il ne faut pas se relâcher et ils ont un devoir d'action fraternelle, d'action républicaine et humaniste. Il faut, dans ce domaine également, faire œuvre de pédagogie auprès des concitoyens, mais il salue la démarche prise par les maires de l'agglomération sous l'initiative de Monsieur le Maire. Par ailleurs, le Conseil Départemental de Gironde a proposé une plateforme d'entraide et bien d'autres choses dans ce domaine. Ils doivent rester vigilants pour faire face à ce drame humain.

**Mme Marie RECALDE** confirme, comme l'a dit Monsieur le Maire, que c'est la plus grande crise migratoire que l'Europe a connue depuis la deuxième guerre mondiale et, de son point de vue, chacun ici, à quelques exceptions près, s'accorde à en convenir. La France a toujours

été à la hauteur de son histoire et encore une fois, elle doit être à la hauteur de son histoire et selon elle, elle le sera, après les propos du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale, il y a une quinzaine de jours, puis ceux du Président de la République.

La France est devant un défi majeur, c'est vrai, accueillir des réfugiés qui fuient la misère. Il a été fait référence à la convention de Genève. Elle estime qu'ils doivent s'accrocher à ces textes parce que s'ils ne s'accrochent pas à la convention de Genève qui est leur socle juridique, le droit d'asile ne résistera pas. C'est leur devoir que d'appliquer ce droit d'asile parce que la France ne doit pas apparaître comme une nation fatiguée aux yeux du monde. La France a toujours eu cette tradition et cet honneur d'accueillir les plus en difficulté. La France, les français eux-mêmes à une période de leur histoire, ont connu l'exil, ont connu la fuite, ont connu la persécution et ils savent de quoi ils parlent.

Si l'on n'y prend pas garde, les mots de l'extrême droite et ceux qu'elle vient d'entendre en particulier vont s'imposer, si ce n'est déjà fait. Dans le vocabulaire courant, lorsqu'elle entend parler de fuite d'eau, lorsqu'elle entend parler d'invasion, lorsqu'elle entend parler de race blanche, comment peut-on aller jusque-là ? Elle demande instamment de ne pas laisser s'installer ce discours, de ne pas laisser s'installer une espèce d'ignoble concurrence entre les misères, les misères nationales, les misères étrangères. Il n'y a pas de misère nationale, il n'y a pas de misère étrangère. Il n'y a qu'une misère et elle n'a pas de nationalité.

A ce titre, l'opposition des souffrances françaises à celles des migrants est inamissible et n'a pas lieu d'être. Ils ont le devoir de se battre, à la fois pour ces réfugiés qu'ils vont accueillir et qu'ils doivent accueillir et pour le droit au logement. Ces deux combats doivent être menés ensemble.

Pourquoi ces migrants fuient-ils leur pays ? Pour diverses raisons et il est extrêmement difficile de dissocier, comme certains le voudraient, les réfugiés politiques des autres réfugiés. En Syrie, c'est une guerre totale. En Erythrée, les Erythréens sont la deuxième nationalité à fuir un régime totalitaire et qui sont accueillis en Europe. En Afghanistan, c'est une guerre civile qui dure et qui dure encore. En Irak, c'est une guerre sans fin. Elle n'était pas très loin de ce pays, en Jordanie, il y a peu de temps et elle a pu voir ce qu'est un camp de réfugiés. Elle a pu voir des pays comme le Liban, des pays limitrophes comme la Turquie, comme la Jordanie qui accueillent ces réfugiés, ces gens qui partent du jour au lendemain fuyant les persécutions, fuyant la mort, fuyant des tortures ignobles sans rien, en laissant tout du jour au lendemain. Quand un pays accueille 10% de ces réfugiés sur son territoire, 1/4 parfois de sa population comme le Liban, certains devraient avoir honte de tenir certains propos.

Les premiers pays d'accueil sont les pays limitrophes. La France va prendre sa part avec ces quelques 30 000 réfugiés. Des mesures financières sont prévues pour aider les communes qui se sont portées volontaires, comme Mérignac en premier, sous la houlette du Maire au sein de l'agglomération. Les services de l'Etat et le Préfet de la Gironde coordonnent l'ensemble de ces actions. Ce seront, dès 2016, 279 M€ qui seront mobilisés au niveau national au titre du premier accueil et de l'hébergement et une aide forfaitaire sera accordée aux communes pour leur permettre d'avoir les moyens d'accueillir ces réfugiés.

Elle répète encore une fois qu'ils doivent être à la hauteur de ce rendez-vous, à la hauteur de l'histoire. Ils ne réussiront jamais par le repli sur eux-mêmes. La République s'écrit au jour le jour, elle n'est pas uniquement enseignée dans les universités, pas uniquement au fronton de leurs édifices publics. S'ils ne la pratiquent pas au quotidien, elle va s'effriter, comme à Béziers où un Maire a fait un show ignoble devant des Syriens en leur disant : « Vous n'êtes pas les bienvenus ici ». Selon elle, ils n'ont pas le droit de ne pas être à la hauteur de ce rendez-vous.

**M. Christophe VASQUEZ** formule à son tour quelques mots. Comme son collègue Jean-Pierre BRASSEUR, il n'a pas préparé d'intervention, n'étant pas prévenu qu'un tel débat aurait lieu. Comme cela a été rappelé, il existe différents types de migrations. D'abord, les réfugiés politiques, réfugiés de guerre et ensuite, la migration économique.

S'il se penche sur les statistiques européennes de l'Eurostat en 2014, il constate, pour répondre à la question de la « séparation » entre les deux, même si le terme n'est pas beau, qu'environ 1/3 de demandes d'asile en France sont effectivement acceptées. Ensuite, le choix de politique qui est adopté face à l'une et à l'autre des situations leur appartient. Ils sont parfaitement libres de choisir d'accueillir l'ensemble des migrants ou seulement certaines parties en fonction de leurs conditions et de la raison pour laquelle ceux-ci viennent en France, mais c'est un choix politique. Cela étant, il estime qu'il est important pour le débat de bien faire la distinction entre les deux et de ne pas mélanger les chiffres et surtout, de ne pas laisser dire n'importe quoi.

Deuxième point, la procédure d'asile en France est en moyenne de 18 mois, ce qui est clairement trop long, 18 mois de complète incertitude, précarité – et il s'agit de moyenne – pour les gens qui méritent cet asile et méritent cet accueil. Inversement, 18 mois, ce peut être un petit peu long pour des gens qui, après avoir commencé à s'implanter en France, à s'insérer dans la société française, se retrouvent tout d'un coup comme chassés. La législation française prévoit des moyens pour certains de rester par le taux d'insertion, mais 18 mois, c'est clairement discutable et de son point de vue, parmi les politiques nationales, il conviendra de chercher à améliorer ce dispositif et d'avoir un petit peu plus de rapidité.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il est ramené à 9 mois.

**M. Christophe VASQUEZ** ajoute que l'accueil des réfugiés politiques, des réfugiés de guerre, de gens qui fuient l'oppression, l'obscurantisme et des pratiques barbares venues d'un autre âge, oui. Clairement, cela fait partie de l'identité française, l'ouverture, l'esprit des lumières, l'humanisme et donc, cet accueil de réfugiés de guerre, oui. Il existe l'accueil d'un jour, d'une année face à une situation. C'est ce qui permet de survivre face à la mort.

Ensuite, il existe l'accueil de plus long terme et les gens qui vont arriver en France, il faut pouvoir leur permettre plus que juste survivre. Il faut s'en donner les moyens. Clairement, si les gens qui arrivent aujourd'hui en France de Syrie ou d'ailleurs se trouvent recasés aux boulots que les autres n'auront pas voulu prendre, aux aides sociales à répétition, à la précarité, il passera une génération, puis une seconde et finalement, ils auront fabriqué une population qui, contre normalité, va se retrouver comme étant la variable d'ajustement de l'emploi, de l'économie, etc. Selon lui, pour se donner les moyens d'accueillir pleinement ces gens, ils doivent se donner les moyens de leur dire que s'ils s'intègrent, dans 5 ans, dans 10 ans, ils auront un emploi, ils atteindront la classe moyenne, etc.

Toutefois, cela pose une autre question. Aujourd'hui, en France, 25% des gens de sa tranche d'âge sont au chômage. Sans que ce soit une question de légitimité ou de droit, il sera difficile de faire accepter que certains passent avant d'autres. A un moment donné, tout le monde doit être traité et il considère qu'une question va vraiment se poser en France et qui se serait posée de la même façon sans ce problème de la crise migratoire, celle de faire les choix de la relance économique qui, malgré quelques signes encourageants, n'est pas là. Il répète à nouveau que 25% des gens de son âge sont au chômage.

**M. Gérard CHAUSSET** objecte qu'il n'y a pas 25% des jeunes qui sont au chômage, même s'il y en a beaucoup trop. Ils représentent 15-16% en Gironde et en Aquitaine, ce qui est déjà beaucoup.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** tient à témoigner de l'élan de solidarité sur Mérignac. Mérignac est en train de se préparer à ce possible accueil. Sur Mérignac, il existe une plateforme de solidarité au Relais des Solidarités, avec une plateforme téléphonique, une personne qui accueille toutes les propositions qui peuvent être faites par les associations, notamment en charge de l'alphabétisation parce que l'intégration est un processus qu'il est nécessaire d'accompagner par l'alphabétisation, parler la langue pour pouvoir s'intégrer au mieux, des possibles accueils, des associations, des personnes qui souhaitent accompagner ces familles.

Elle est plutôt rassurée et estime qu'il faut être confiant dans leur capacité à intégrer, à insérer toutes les populations qui sont accueillies sur leur sol.

**Monsieur le Maire** les remercie de ce débat et de sa qualité. Il considère qu'il était nécessaire, mais ce n'est qu'un premier débat. D'autres discussions interviendront dans les mois qui viennent.

### Monsieur le Maire

#### **2015-120 BORDEAUX METROPOLE - COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2014 – COMMUNICATION**

**Monsieur le Maire** formule quelques mots. Au lieu de lire le rapport d'activité, il préfère attirer l'attention de l'assemblée sur quelques points dans leurs relations avec Bordeaux Métropole que chacun pourra compléter.

Le premier point, la Métropole est engagée, comme 11 Métropoles de France, dans un processus de métropolisation et de métropolisation qui a fait l'objet de nombreux débats. Il en donne quelques éléments.

Ce processus est largement engagé dans le calendrier qui avait été fixé initialement et il estime que c'est bien. Toutefois, certaines choses doivent être faites d'un bon pas sous peine de ne se faire peut-être jamais. En tous les cas, il génère plus d'anxiété de les faire lentement plutôt que rapidement. A ce jour, plusieurs chiffres résument la situation.

15 communes de la Métropole se sont engagées dans un processus de mutualisation, ce qui représente entre 70% et 75% de la population de la Métropole. C'est un engagement plutôt massif dans le processus de mutualisation. La Métropole comptait 3000 agents auparavant et va passer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 5000 agents. Parmi cet accroissement de 2000 agents, les 2/3 viendront de Bordeaux et 1/3 viendra des autres communes. Après Bordeaux, c'est Mérignac qui a la plus forte affluence puisque 211 agents sur ses 1300 vont demain avoir le statut d'agents métropolitains.

Il s'agit d'une vraie évolution qui se traduit par le fait qu'il y aura des services communs. Ce n'est pas un abandon par la Ville de ses prérogatives ou de sa souveraineté, mais une mise en commun de services entre Bordeaux et la Métropole et notamment, des services communs qui se tiendront non loin d'ici au Pôle Territorial Ouest du côté du Haillan.

C'est un mouvement important qui s'accompagne de contestations et d'inquiétudes. Il constate néanmoins que 98% des gens à qui un poste a été proposé à la Métropole l'ont accepté, aussi bien globalement au niveau de la Métropole qu'à Mérignac.

Deuxième point, il met en avant une chose qui n'est pas très sexy, qui n'est pas très grand public, mais dont il convient de parler. Vendredi dernier, a été adoptée à la Métropole une Opération d'Intérêt Métropolitain, Bordeaux-Aéroport. C'est tout d'abord la première opération de cette nature en France. Chacun connaissait des Opérations d'Intérêt National, par

exemple Euratlantique, et là, est créée une Opération d'Intérêt Métropolitain ici sur tout le territoire de l'Aéroparc, donc à la fois Mérignac, le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles.

Ce n'est pas rien car ce sont des outils qui vont permettre, il l'espère, d'avancer plus vite. Sans rentrer dans les controverses juridiques, ces outils faciliteront un objectif très important, en effet, jusqu'à présent, 1000 emplois ont été créés par an sur les 15 dernières années sur la zone de l'Aéroparc. Les projections indiquent que 1000 emplois supplémentaires devraient être créés tous les ans au moins jusqu'en 2030. Selon lui, ils vont atteindre cet objectif grâce à la créativité, à l'attractivité du territoire mérignacais qui fait que les entreprises viennent s'y installer, ce qui pose parfois quelques difficultés dans les arbitrages qu'ils doivent rendre sur le foncier. C'est donc très important pour Mérignac.

Il ajoute que rien ne se fait sans une certaine vigilance. Ils ont un magnifique territoire économique qui peut être menacé de mort, d'asphyxie si la question de la mobilité n'est pas réglée au sein de cette zone. Il est évident que les entreprises, lorsqu'elles verront qu'elles vont perdre des heures dans les transports, préféreront aller ailleurs si elles le peuvent. La condition de la réussite de cette zone et de cette Opération d'Intérêt Métropolitain passe par l'amélioration des transports de toute nature, à la fois les transports en commun, à la fois des aménagements qui permettent aux gens d'arriver en voiture parce qu'ils ont leurs propres horaires et parce qu'ils ont un travail qui le nécessite sans doute. Il ne faut pas opposer les moyens de transport, mais au contraire les conjuguer, y compris le vélo ou le cheminement piétonnier. Comme il le dit souvent, la personne qui va en vélo ou à pied dans cette zone prend un risque mortel. A ce titre, les aménagements nécessaires doivent être trouvés.

Troisième observation sur la desserte de toute cette zone aéroportuaire, ils ont accueilli récemment la deuxième réunion de concertation sur le désenclavement de la zone aéroportuaire. Sur les 6 scénarios qui étaient soumis, 2 sont en tête aujourd'hui : le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et le tram. Après l'analyse multicritères, ce sont ces 2 possibilités qui s'affirment. Le tram, oui, parce que là où il fallait investir 20 à 25 millions, les coûts sont abaissés à 14 M€, ce qui permet d'obtenir un retour sur investissement qui sera positif et ce qui rend le tram tout à fait vraisemblable pour désenclaver l'ensemble de cette zone, avec 4 arrêts supplémentaires, (Mérignac-Soleil ; Lapeyre ; Cofinoga et un arrêt qui sera vraiment au pied de l'aérogare). Cette solution se profile donc, il l'espère en tous cas.

Quatrième point, un des grands débats qui va s'ouvrir aujourd'hui à la Métropole sera de savoir s'il faut des équipements d'intérêt métropolitain culturels et sportifs, ou non. C'est un débat qui prend forme, une réunion a eu lieu la semaine dernière. A la fin de l'année, les équipements d'intérêt métropolitain seront connus. L'idée consisterait à dire que 3 équipements pourraient détenir ce label d'intérêt métropolitain : 2 équipements culturels qui sont le Pin Galant - qui a été pris comme exemple de raisonnement dans le comité de pilotage - et le Krakatoa et un équipement sportif qui est le stade nautique d'intérêt métropolitain et il a bon espoir que ce soit confirmé pour le stade nautique.

Les critères doivent être fixés avant le 31 décembre 2016 et la liste des équipements métropolitains, en décembre prochain, en Conseil de la Métropole. Et donc, ils pourront ensuite commencer à travailler sur ce qui pourra être fait ou non en la matière.

Dernier point, l'opération "50 000 logements" progresse. La production de logements maintient sa cadence sur Mérignac avec plus 500 logements par an. Thierry TRIJOLET s'est beaucoup investi dans l'ex collègue Langevin et ils espèrent aujourd'hui pouvoir trouver une concertation suffisante avec les riverains pour permettre à cette opération importante en termes de logements de voir le jour.

**M. Gérard CHAUSSET** souligne que ce rapport d'activité revêt une signification particulière puisqu'il s'agit du dernier bilan d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux ancienne formule puisqu'elle est devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 Bordeaux-Métropole. Il s'agit également d'une année singulière caractérisée par des élections municipales qui ont vu basculer un certain nombre de majorités dans l'agglomération et la Métropole, mais qui, dans le cas de Mérignac, ont confirmé le projet politique proposé par la majorité municipale sortante.

L'année 2014 a donc été une année un peu bousculée avec les élections municipales, les transitions démocratiques et institutionnelles ayant fortement mobilisé les énergies et les services métropolitains. Néanmoins, l'agenda a été chargé en cette année et en sa modeste qualité de Président de la Commission Transports, il fera naturellement un focus sur le volet transports qui a été particulièrement riche en 2014 et 2015, avec notamment les travaux d'extension qui ont pris fin sur Mérignac, ainsi que sur Pessac, sur Bègles, les terminus partiels, l'acquisition de nouvelles rames, les travaux du centre de maintenance de la Jallère, le nouveau système d'exploitation dont ils peuvent profiter sur la liane 1, le lancement des études de desserte de l'aéroport que Monsieur le Maire vient d'évoquer.

Beaucoup d'éléments de satisfaction avec un nombre de voyages en progression de 2,7%. Les VCub en hausse de 5,3%, 10 millions de VCub empruntés. Ces chiffres sont relativement importants. Sur Mérignac, depuis l'ouverture de l'extension à fin septembre, la fréquentation a augmenté de près de 45% sur l'ensemble des stations de Mérignac, avec des différences d'une station à l'autre, notamment avec les stations Rostand, les Pins et Pin Galant qui sont en très forte progression de plus de 45%. C'est une très grande satisfaction que d'avoir pu participer à cette inauguration et de voir maintenant le résultat de plusieurs années de travaux, de réunions, parfois même de polémiques.

Cette politique ambitieuse doit se poursuivre. Cela vient d'être dit, notamment sur l'aéroport, mais également sur le BHNS pour la liaison Saint-Aubin-Bordeaux qui va toucher Mérignac. Une grande partie sera riveraine de Mérignac. Mérignac a encore de beaux projets à venir. Sur l'aéroport, ils ont assisté à la réunion de concertation. Les choses vont relativement vite et les hypothèses sont maintenant restreintes. Il restera à faire des choix, à trouver des financements et peut-être à être innovant dans la mise en œuvre.

La difficulté est que Dassault s'étend, Thalès arrive et maintenant, se posent les questions de la mobilité. Ce sera compliqué et même avec l'aménagement de nouveaux territoires de mobilité, cela passera nécessairement par une modification des comportements pour une grande partie des gens qui viendront. A défaut, cela ne pourra pas fonctionner. C'est ce qui se passe à Bordeaux et dans toutes les grandes collectivités, que ce soit à Lyon, à Nantes ou ailleurs ; il existe un vrai problème de mobilité. Ce problème-là n'est pas qu'un problème bordelais. Il faut également relativiser tout cela et, de son point de vue, sur une période de 5 ans à 10 ans, les modifications de comportements et les situations s'amélioreront.

Il en a terminé pour ce rapport d'activité. Il espère qu'avec la nouvelle présidence, un certain nombre de projets qu'ils avaient soutenus et mis en œuvre ne mourront pas en cours de route, notamment la stratégie ambitieuse qui avait été mise en œuvre sur tout ce qui était circulation douce, mobilité alternative, vélo. C'est aujourd'hui le parent pauvre de la Métropole. Il espère toutefois qu'ils pourront redresser la barre ainsi que pour tout ce qui concerne les énergies alternatives et notamment les économies d'énergie où beaucoup de choses avaient été mises en œuvre. Il espère en tous cas que la Métropole ne laissera pas cela en cours de route.

**Mme Claude MELLIER** énonce à son tour que 2014 a été pour la CUB l'année de sa préparation à devenir Métropole, ce qui est fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour les élus communistes, il n'y a pas d'opposition systématique à ce processus de métropolisation, mais plutôt une exigence de tous les instants afin que ce processus ne signifie pas une régression en matière de démocratie, de services publics et de conditions de travail pour les agents. Ils ont bien posé leurs conditions.

Or, comment en serait-il autrement quand la réduction des dépenses publiques est le point de départ et la finalité de toutes les politiques mises en place aujourd'hui ? Enfermées dans une logique austéritaire, les principales forces politiques, les élus de la Métropole et les maires s'imposent aujourd'hui une réduction des dépenses totalement antinomique avec l'augmentation exponentielle de la démographie et donc, des besoins des populations vivant ou s'installant dans l'agglomération.

Voilà pourquoi les élus communistes ont soutenu les mouvements de grève des agents de la Métropole et de quelques Villes. Mutualiser les services est une riche idée si elle est mise au service de la recherche d'une meilleure efficacité pour le service rendu. Ce n'est, hélas, pas à cela qu'ils ont assisté. Aux agents de services publics localement comme nationalement, ce sont des reculs qui sont proposés, à commencer par les reculs sur leur temps de travail.

En 2014, le groupe communiste de la CUB a ainsi commencé à alerter sur les reculs que cette politique pouvait imposer. Premier recul annoncé - cela n'a pas été évoqué et elle tient à le dire, il est de taille -, c'est la décision de stopper le processus de mise en régie des services de l'eau et de l'assainissement. Les élus communistes ne partagent évidemment pas cette décision d'Alain JUPPE et de sa majorité. Des rapports de force nouveaux doivent s'installer parmi les élus, mais surtout dans la population pour imposer que ce bien commun soit géré en dehors des exigences de rentabilité inhérentes aux grands groupes privés. D'autre part, le groupe des élus communistes a alerté sur un recul possible de l'ambition qui doit être celle de la Métropole en matière de construction de logements sociaux. Leur vision, c'est que tout le monde soit logé. Il faudrait pour répondre réellement aux besoins 50% de logements dans les grandes opérations. Même si le rythme de production est resté élevé en 2014, les contingences budgétaires autant que les réticences locales font peser un risque sur l'avenir concernant la question du logement. Ils continueront, bien entendu, à mener la bataille sur cette question.

De même, accueillir chacun dignement sur l'agglomération signifie passer un cap en matière de création d'emplois. De ce point de vue, l'attitude de la CUB n'a hélas pas changé. Aux grands groupes distributeurs de dividendes, des subventions sont offertes sans contrôle, sans résultat. A ceux qui veulent revitaliser l'activité industrielle comme au bassin à flot, on fait des yeux inquiets.

Développer une agglomération harmonieuse, c'est pourtant penser au développement économique sécurisé et non polluant au plus près des zones d'habitation. C'est l'intérêt des populations et des travailleurs. De ce point de vue, le groupe communiste a également dit son inquiétude concernant les actions en matière de politique de préservation et de développement des espaces naturels. Le Service Nature qui existait à la CUB consacré à ces politiques a été complètement éclaté. Elle espère que les politiques ambitieuses en la matière ne disparaîtront pas avec lui.

Enfin, le groupe des élus communistes a multiplié en 2014 les interventions concernant les transports, une question effectivement très importante pour l'avenir de la Métropole. Selon eux, rien ne sert de prolonger à l'infini les lignes de tramway si les circulations transversales restent si difficiles et si on continue, comme il en a été décidé, de renchérir le coût pour les usagers des transports en commun, +3% par an. Son groupe a effectivement voté contre cette augmentation qui est prévue tous les ans.

Le groupe communiste a cependant, dans cette année 2014, marqué des points puisqu'une étude a été retenue pour la revitalisation de la ligne de ceinture ferroviaire qui passe sur la commune et sur la traversée ferrée du pont Bacalan-Bastide. Ils continueront à mener l'action, le combat sur cette question des transports pour que soit envisagée la complémentarité. Ils ont évoqué le BHNS et il faut réfléchir à toutes les formes de déplacements, au risque de se retrouver devant une situation de thrombose qui risque de marquer particulièrement la commune de Mérignac. Elle estime qu'il va falloir approfondir sérieusement la réflexion, tant au niveau de la commune qu'au niveau de la Métropole.

**M. David VALADE** reprend, en complément, deux des points qui ont été évoqués : mobilité, déplacements et logements.

La fréquentation des transports en commun et le nombre de voyages progressent de 3% environ depuis quelques années. Il faut reconnaître que le trafic automobile progresse lui aussi. Cela s'explique par le fait que le département est très attractif et la métropole en particulier. Ce sont des nouveaux habitants qui, pour certains, ne peuvent pas se loger sur la métropole faute de disponibilité de logements à prix abordables, de logements sociaux. Il rappelle que 70% des ménages sont éligibles à l'obtention d'un logement social. Aujourd'hui, nombre de familles sont obligées de s'exiler vers le Médoc, vers la Réole, vers Castillon. Soit elles utilisent les TER qui sont bondés, notamment sur la ligne Langon-Bordeaux, soit les cars du département dont certaines lignes sont également saturées. Il y aurait lieu de rapprocher les logements des zones d'emplois ou éventuellement de rapprocher les emplois des zones de logements et d'arrêter l'hyperspécialisation des zones d'emplois.

Pour ce qui est des déplacements, la Métropole investit beaucoup. C'est son principal budget, avec 54% de son investissement et plus de 200 M€ par an. Pour les transports en commun, il y a des kilomètres parcourus supplémentaires. Le délégataire a mis en place les services partiels sur les trams sur la partie la plus fréquentée. Cela ne va résorber que très partiellement l'afflux supplémentaire de voyageurs. Par rapport à ces kilomètres parcourus supplémentaires, il faut reconnaître que le délégataire est en peine de pouvoir assumer sa délégation faute de matériels en nombre suffisant et ce qui va de pair, en personnel.

Pour ce qui est de la desserte de la zone aéroportuaire, il faut penser à très longue échéance et opter pour un système qui va pouvoir absorber à long terme, 20 ans, 30 ans, le flux de voyageurs qui arrivera à l'aéroport. Il faut avoir une vision à très long terme. Il rappelle que la concertation est en cours jusqu'à la fin de l'année et qu'il est possible de se prononcer jusqu'à la fin de l'année.

#### *LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT*

**Monsieur le Maire** invite les élus à faire preuve de leur concision habituelle. Il commence lui-même regroupant les délibérations de la 121 à la 124. Il souhaite savoir si tout le monde est d'accord pour procéder à ces changements sans qu'il y ait un vote à bulletins secrets. (*Accord unanime de l'assemblée*)

**2015-121**      **COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**2015-122**      **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

**2015-123**      **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

**2015-124 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE FERNAND DAGUIN –  
REEMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE**

**Monsieur le Maire** propose, pour les Commissions Permanentes, que Mme Marie CHAVANE remplace le regretté Bruno MARNE.

Pour la Commission d'Appel d'Offres, que Catherine TARMO remplace M. Philippe BRIANT.

Pour le CCAS, que Mme Marie CHAVANE remplace Bruno MARNE.

Pour le Conseil d'Administration du Lycée Fernand Daguin, que Lionel AZOUGALHI remplace Mme Michèle COURBIN.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Marc GUILLEMBET  
FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**2015-125 PROTOCOLE DE COOPERATION POUR L'EMPLOI LOCAL ENTRE  
LA VILLE DE MERIGNAC ET LA SOCIETE GIFI – AUTORISATION**

**M. David CHARBIT** signale qu'il ne participera ni au débat ni au vote sur cette délibération.

**M. Jean-Marc GUILLEMBET** indique que Monsieur le Maire a mis en exergue l'attractivité de la zone aéroportuaire. Il souhaite pour sa part mettre le focus sur deux autres zones de la dynamique commerciale de Mégnac.

La première zone est la zone de Mégnac-Soleil puisque Mégnac-Soleil, au bout de 6 ans de travaux, atteint aujourd'hui son maximum et, au terme de 67 M€ d'investissements par la société KLEPIERRE, le site de Mégnac-Soleil proprement dit est terminé et attire à l'heure actuelle plus de 7 millions de visiteurs. C'est déjà un point très fort de polarité sur cette zone-là.

La deuxième zone sur laquelle il souhaitait attirer l'attention est la zone toute proche de celle de Mégnac-Soleil qui s'étend depuis DECATHLON, qui vient jusqu'à CULTURA et qui passe par LEROY-MERLIN et qui est une zone en très forte dynamique d'attractivité et les observatoires prédictifs prévoient pratiquement 12 millions de visiteurs aujourd'hui dans cette zone-là.

Ces deux zones ont une capacité d'attractivité importante et ils sont très souvent sollicités par des entreprises pour s'implanter. Il voulait faire le point aujourd'hui sur une entreprise qui va s'implanter sur cette zone-là qui est la société GIFI qui était déjà à Mégnac auparavant et qui revient dans une nouvelle dynamique puisqu'elle va s'installer à la place de TOP OFFICE. L'idée de cette dynamique et de cette attractivité économique est de capter et de capitaliser afin de développer la politique d'emplois de la ville.

Il est proposé aujourd'hui un protocole d'accord avec la société GIFI sur l'emploi. C'est l'ébauche d'une dynamique positive en matière d'emplois qui va au-delà du curatif et qui va dans le droit-fil de ce qui a été fait, même si cela n'a pas eu de forme conventionnelle avec les Parentèles, le site Alzheimer qui s'installe à Chemin-Long où il existe un accord pour plus de 100 emplois, même si cela n'a pas fait l'objet d'un protocole de coopération comme il est proposé aujourd'hui avec GIFI.

Cela consiste à passer un accord avec la société pour anticiper, préparer les recrutements de personnels. Il y a une quinzaine de personnes qui vont être recrutées. Dans un deuxième temps, la société GIFI va se développer puisqu'elle a eu l'accord de la Commission Départementale de l'aménagement commercial et donc, l'idée est d'avoir, pour les sociétés

qui travailleront sous protocole d'accord avec la Ville un guichet unique en lien avec Pôle Emploi. Il ne s'agit pas de se substituer à Pôle Emploi, mais de mettre tous les outils et dispositifs d'emplois de la Ville à disposition des employeurs qui s'installent sur Mérignac pour, en anticipation de recrutements, proposer des personnels en insertion et formés.

Voilà le contenu du protocole que la Ville souhaite développer à l'avenir avec l'ensemble des entreprises qui s'installeront sur Mérignac.

**Mme Christine PEYRE** souhaiterait un complément d'information sur ce protocole. Elle s'interroge de savoir si le magasin qui s'installe est une succursale de GIFI ou une concession d'enseigne.

**M. Jean-Marc GUILLEMBET** précise que c'est une succursale de GIFI en tant que telle qui va se développer dans un deuxième temps, à partir du moment où l'effet de la commercialisation se développe.

**Mme Christine PEYRE** ajoute à cela deux points supplémentaires concernant les recrutements parce que ce n'est pas précisé dans le protocole. Elle demande quels types de postes vont être pourvus, des magasiniers, des manutentionnaires... ?

**M. Jean-Marc GUILLEMBET** indique qu'il y aura la diversité des postes qui correspondent à ce type d'activité, à savoir des vendeurs, des manutentionnaires, mais surtout des vendeurs dans un premier temps.

Il reprecise qu'il ne s'agit pas de marcher sur les plates-bandes de Pôle Emploi. La Ville n'est pas un organisme de recrutement. Il a eu une grande discussion avec Pôle Emploi sur le sujet et c'est sans ambiguïté. Elle va collaborer avec Pôle Emploi sur ce sujet-là, mais l'objectif est d'avoir vraiment un guichet unique de façon anticipatrice pour que les futurs employeurs trouvent sur place, à la fois du personnel formé, en insertion et également de faire quasiment de la gestion prévisionnelle d'effectifs.

**Mme Christine PEYRE** évoque un dernier point sur l'immersion qui est envisagée. Elle suppose qu'elle va se faire après...

**Monsieur le Maire** interrompt Mme PEYRE et lui rappelle un point de méthode. Cela ne peut pas fonctionner ainsi. Il s'agit d'un débat de commission. Or, aujourd'hui, ils sont en séance. Il souligne que ce n'est pas une bonne méthode.

**Mme Christine PEYRE** rétorque qu'elle n'est pas dans cette commission et qu'elle a quand même le droit de poser quelques questions.

**Monsieur le Maire** considère que c'est une mauvaise méthode et que, dans ce cas, les Conseils Municipaux vont durer très longtemps.

**Mme Christine PEYRE** trouve le protocole d'accord très léger. C'est pour cette raison qu'elle se permettait de poser ces questions.

**Monsieur le Maire** rappelle que les commissions sont faites pour poser ce type de questions. Il estime qu'elle a suffisamment d'expérience en la matière pour le savoir.

Il demande qui souhaite intervenir.

**ADOPTE A L'UNANIMITE** – David CHARBIT ne prend pas part au vote

**DELEGATION DE Monsieur Alain CHARRIER**

**2015-126 FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) CANTON 1 – AFFECTATION 2015**

**M. Alain CHARRIER** rappelle qu'en 1998, le Conseil Général a créé un Fonds d'Aide A l'Équipement des Communes appelé le FDAEC qui était destiné à financer les travaux d'équipement n'ayant pas fait l'objet d'un financement direct par le Conseil Général.

Cette année, le Conseil Départemental continue cette même action et, petite particularité pour le canton 1, c'est que si autrefois le canton ne comprenait que Mérignac, aujourd'hui, c'est Mérignac-le Haillan depuis la dernière élection.

Il tenait avant tout à remercier les services des deux Villes et plus particulièrement Mme PLATTELET et Mme CHEVALIER pour le Haillan qui les ont aidés dans leurs démarches. Il remercie également Monsieur le Maire ainsi que Mme Andréa KISS pour le travail collaboratif qu'ils ont pu avoir avec Carole GUERE.

Pour cette année, sur les 138 212 € qui ont été affectés à Mérignac 1, Carole GUERE et lui-même proposent d'affecter une somme de 87 557 € pour financer les travaux du Centre Social de Beaudésert, estimant que ces travaux vont totalement dans le sens qu'ils avaient défendu lors de leur campagne, c'est à dire être au plus près des citoyens et surtout, participer à l'aménagement de ce territoire et à la solidarité.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Cécile SAINT-MARC**  
**SPORTS ET RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF**

**2015-127 FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) CANTON II – AFFECTATION 2015**

**Mme Cécile SAINT-MARC** précise, pour le canton Mérignac 2, que ce canton n'a pas changé, à la différence du 1. Il était avec Martignas, Saint-Jean-d'Illac et une partie des quartiers de Mérignac. Seule différence, c'était auparavant Martignas qui avait établi des critères et, puisque Mérignac a repris la partie des affectations, Mérignac a souhaité reprendre ces mêmes critères, ce qui a été accepté par les deux Villes de Martignas et de Saint-Jean-d'Illac.

Avec son collègue Arnaud ARFEUILLE, ils ont orienté les 46 753 € vers la rénovation d'un court de tennis au Burck. C'est une partie des travaux qui ont lieu actuellement, pour 27 361 € et l'achat d'un minibus pour le transport des personnes âgées sur Arlac et le Burck pour 65 670 €. Le FDAEC a apporté 46 753 € sur ces deux sommes-là.

**M. Philippe BRIANT** formule quelques questions et commentaires sur cette délibération. Il souhaite savoir ce qui conduit à ces choix d'affectation et quels en ont été les critères. En effet, sans remettre en cause les affectations qui ont été faites, ils auraient pu voir attribuer cette aide vers le quartier de Beutre qui fait partie intégrante de Mérignac et du canton 2. Aujourd'hui, le retour d'impression de ces habitants est qu'ils sont oubliés de toutes les améliorations qu'il peut y avoir de leur cadre de vie et des services à la population.

De son point de vue, la Ville a toutes les capacités avec, entre autre, ce fonds, de traiter avec équité tous les quartiers et les habitants de Beutre veulent aussi participer à la dynamique qui anime la ville.

D'autre part, concernant les montants du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement - il additionne la délibération précédente et celle-ci en une seule-, il constate une hausse de l'enveloppe globale du Département par rapport à la délibération votée l'an dernier, mais en revanche, une baisse de la dotation pour Mérignac, à la fois pour le canton 1 et le canton 2. Il

demande la cause de cette baisse et souhaite savoir s'il faut y voir une tendance pour les prochaines années.

**Mme Cécile SAINT-MARC** précise, que pour Beutre plusieurs dossiers ont été envisagés avec Jocelyne PLATTELET. Certains critères de sommes et de pourcentages sont à respecter et Beutre est un quartier qui a été aidé, notamment avec la Plaine des Sports ou dans d'autres circonstances. C'est un choix qui a été effectué avec le service des finances et il a été choisi d'aider, dans une solidarité territoriale – cela aurait pu être autre chose – le Burck qui a également des populations qui ont besoin d'être aidées.

Concernant les sommes, c'est également la solidarité territoriale qui s'applique au niveau du Département. Il y a des territoires qui sont, malheureusement pour eux, plus à la peine que ceux de Mérignac et donc, le pourcentage a été réduit pour ces derniers.

**Monsieur le Maire** Ajoute une précision et souligne que les habitants de Beutre ont effectivement un sentiment d'exclusion. Cependant, la réalité est un peu différente. S'il regarde les sommes que la Ville de Mérignac a investies sur Beutre depuis des années et des années, elles sont très importantes par rapport au nombre d'habitants. Beutre possède aujourd'hui un Centre Social, une crèche, une Plaine des Sports, une école. Ils sont au top au niveau de la fibre, mieux qu'au centre-ville de Mérignac. En réalité, Beutre a des équipements et des investissements importants, mais il reconnaît volontiers que ce n'est pas ressenti de cette façon par la population.

**M. Alain CHARRIER** fait observer que si l'enveloppe sur le canton 1 est plus importante que l'an dernier, c'est du fait que le canton 1 était moins étendu. Ensuite, avec sa collègue Carole GUERE, ils ont décidé, tout en appliquant des critères, de ne pas se limiter à ceux-ci et de financer parfois des projets sur l'ensemble du canton qui leur paraissaient intéressants et en particulier un projet de chaufferie à bois sur une école maternelle à la Luzerne qui leur paraissait être un bon projet.

Donc, parfois Mérignac aura un peu plus et parfois un peu moins. Ils se trouvent sur un territoire et non pas sur une commune et ils défendent le territoire et non pas la commune.

Concernant les enveloppes du FDAEC, il existe un système de péréquation qui fait que les cantons dont la population est la plus aisée cotisent plus pour les cantons les plus défavorisés et ceux qui sont moins équipés, en particulier dans le monde rural.

**M. Jean-Pierre BRASSEUR** revient sur l'achat d'un minibus. Il a bien noté qu'il sera destiné au transport de personnes âgées, mais il s'interroge sur ce que sera son utilisation exacte et suivant quelle fréquence.

**Mme Cécile SAINT-MARC** précise qu'il sera utilisé pour conduire les personnes âgées du quartier du Burck et du quartier d'Arlac pour aller déjeuner près du centre culturel à Arlac pour les repas du midi.

**M. Gérard CHAUSSET** intervient sur les quartiers de Beutre et Beaudésert pour signaler que ces deux quartiers ont également des difficultés de déplacements, notamment piétons et cyclistes, et selon lui, il existe aujourd'hui une difficulté de mobilité. La rocade qui passe là est une compétence d'Etat et la Métropole participe à son financement, mais une vraie difficulté se pose de construction de passerelles, de circulations entre l'au-delà de la rocade et l'intra-rocade. Il estime qu'il faut vraiment faire quelque chose pour avoir de vraies liaisons douces sécurisées, entre Beaudésert d'un côté et Beutre de l'autre jusqu'à l'intérieur de la rocade, avec la ville. C'est une nécessité. Des centaines de M€ sont injectés pour l'élargissement de la rocade et ils doivent trouver des solutions pour faire en sorte que les habitants puissent aller en toute sécurité d'un côté à l'autre de la rocade à pied et à vélo.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-128      REFECTION DE L'ECLAIRAGE DE 6 TERRAINS DE GRAND JEU-  
DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

**Mme Cécile SAINT-MARC** rappelle que la Ville souhaite optimiser l'utilisation des terrains de grand jeu pour répondre à la demande des équipes de foot du SAM Football et du Football Club des Ecureuils, mais aussi des équipes corporatives et de loisirs en permettant le déroulement de rencontres officielles de divers championnats en soirée. Afin d'obtenir le classement fédéral de l'ensemble des terrains du stade du Jard et des deux terrains synthétiques du stade Cruchon, une réfection du système d'éclairage était nécessaire.

Cette opération comprendra la remise à neuf et aux normes des projecteurs, soit par le nettoyage et le renouvellement des lampes, soit par le remplacement des projecteurs. Le coût prévisionnel de ces interventions s'élève à 80 765.16 €T.T.C :

Le Stade du Jard

▪ Terrain n° 1	20 512.34 €
▪ Terrain n° 2	12 716.15 €
▪ Terrain n° 3	17 114.87 €
▪ Terrain n° 4	8 557.43 €

Stade J.A. Cruchon

▪ Terrain n° 3	13 030.40 €
▪ Terrain n° 4	8 833.97 €

Dans le cadre de l'appel à projet, Horizon Bleu 2016, la Fédération Française de Football a inclus dans son champ d'actions, un apport financier à hauteur de 25 % du coût réel pour une homologation en niveau E5, niveau minimum requis pour les rencontres de Ligue.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Fédération Française de Football.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Monsieur René SABA  
ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES –  
AFFAIRES MILITAIRES ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

**2015-129      ACQUISITION DU GYMNASSE PAUL LANGEVIN AUPRES DE  
BORDEAUX METROPOLE – AUTORISATION**

**M. René SABA** précise que sur la parcelle AP 231 où se situait le collège Langevin se trouve aussi le gymnase qu'utilisait le collège et qui est également à la disposition des associations sportives locales. Dans le cadre de l'utilisation de cette parcelle, Bordeaux-Métropole se propose de vendre à la Ville le gymnase pour un montant de 382 500 €qui représente 73% de l'estimation de France Domaines. La Ville a besoin d'installations sportives et dans le cadre de son développement urbain, il va de soi que les structures sportives seront les bienvenues.

Il est proposé d'approuver l'acquisition du gymnase Langevin sur la parcelle cadastrée AP 231 qui doit être détachée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et par ailleurs, d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2016.

**M. Christophe VASQUEZ** souligne que c'est sans la moindre réticence que son groupe votera cette délibération. Il voit l'acquisition définitive par la Ville de Mérignac du gymnase Paul Langevin comme la garantie d'une continuité d'exploitation et de mise à disposition de

cet équipement au bénéfice possible des associations, des écoles, voire des habitants de Mérignac plus généralement.

Comme son groupe a déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire, certains types d'infrastructures sportives à Mérignac ont atteint leur seuil de saturation. Il est conscient de la volonté de la municipalité d'axer les prochains équipements de la Ville sur le projet du conservatoire pour la culture ou du nouveau stade nautique pour les sports et il est clairement conscient des contraintes qui entrent en jeu dans l'équilibrage d'un budget d'investissement et qui amènent parfois à étaler l'action dans le temps.

Il espère toutefois que cela ne retardera pas trop la dotation pour la ville des quelques installations supplémentaires de pratiques courantes - non pas forcément de grands projets - qui permettraient de réadapter les infrastructures à l'importante demande mérignacaise, demande sportive notamment qu'ils ne peuvent, selon lui, voir que d'un bon œil.

Pour en revenir au gymnase Langevin et conclure, son groupe trouve que l'opération revêt un coût raisonnable et proportionné, même si, comme tout le monde a pu en convenir lors des discussions en commission, certains travaux de rénovation ou de restauration, notamment sur l'isolation et les sols, sont nécessaires pour assurer des conditions de pratique complètement satisfaisantes.

Par le passé, une incertitude a plané quant au devenir du gymnase Paul Langevin et du terrain sur lequel il se situe. La délibération qui leur est soumise semble définitivement confirmer sa levée. Bravo.

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**2015-130**     **ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE AVENUE DES FRERES LUMIERE APPARTENANT AU SYNDICAT DE COPROPRIETE DU GROUPEMENT LES EYQUEMS – LES ERGOTS – AUTORISATION**

**M. René SABA** indique que le groupement des Eyquems et des Ergots a fait part de son souhait de céder à la Ville une parcelle de 399 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique. Cette parcelle est destinée dans un avenir plus proche que lointain à des terrains de jeux.

Compte tenu du bornage qui a été établi, du prix pas trop élevé et pour décharger les habitants d'avoir à entretenir le terrain, il est proposé d'autoriser son acquisition auprès du syndicat de copropriété et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**2015-131**     **RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES AU TITRE DE L'ANNEE 2014 – COMMUNICATION**

**M. René SABA** rappelle que cette communication est annuelle et réglementaire. Il y a quelques années, la Ville n'atteignait pas ce taux. Aujourd'hui, la Ville seule déclare un taux d'emplois de 8,49% et, CCAS compris, ils sont à 8,61%. C'est un réel effort que fait la Ville de Mérignac pour permettre à des gens handicapés de pouvoir revenir dans la vie professionnelle et s'insérer totalement dans une vie normale.

C'est une communication qui est faite pour prendre acte de ce bilan, mais la discussion est éventuellement ouverte si cela est souhaité.

**Monsieur le Maire** fait observer que c'est un effort partagé de la Ville et que c'est un bel effort. Les personnes concernées le méritent amplement.

*LE CONSEIL PREND ACTE DE CE RAPPORT***2015-132 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR L'EMPLOI DE RESPONSABLE PAIE-FINANCES – AUTORISATION**

**M. René SABA** indique qu'en date du 29 mars 2010, ils avaient décidé de la création de cet emploi à pourvoir par un fonctionnaire du cadre emploi des attachés territoriaux ou, à défaut, par un agent non titulaire dont les fonctions relèvent de la catégorie A. Ce poste était occupé par un contractuel, il est devenu vacant et l'appel à candidature lancé pour ce poste de catégorie A n'a pas permis le recrutement d'un fonctionnaire. Il importe donc de le remplacer.

Deuxième point, compte tenu de la technicité attendue et de l'évolution du profil de poste qui prend en compte l'évolution des missions liées notamment à la future métropolisation des services de paie – le service de paie de Mérignac qui comprend aujourd'hui 4 ou 5 personnes sera sur le Pôle Territorial et englobera bon nombre de Villes avoisinantes -, il est proposé de modifier la rémunération fixée par la délibération qui est présentée.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés principaux territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, ainsi que la prime annuelle versée au personnel communal.

Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans et si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que dans les conditions précises qui concernent la durée indéterminée. Les frais de déplacement nécessaires à l'exercice de ses fonctions seront pris en charge dans les conditions fixées par décret. Les crédits correspondants seront prévus au budget de la Ville.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les conditions de recrutement du poste du responsable paie-finances et à signer le contrat d'engagement.

**Mme Léna BEAULIEU** souligne qu'ils se doivent encore une fois d'intervenir sur une délibération proposant l'embauche d'un agent contractuel sur un poste permanent. Encore une fois, ils dénoncent une pratique digne de M. MACRON qui estime que le statut de la fonction publique n'a plus lieu d'être, certainement pour aligner le public au privé pour lequel le même M. MACRON veut réduire le code du travail à une coquille vide.

Elle entend déjà les murmures habituels : « Ce n'est pas le lieu pour parler de cela, on est à Mérignac ». Et pourtant, Mérignac fait bien la même politique que celle portée par M. MACRON. Alors, ce n'est peut-être pas le lieu, mais c'est tout à fait le même procédé. Comment peut-on penser qu'aucun cadre fonctionnaire n'est capable de gérer la paie d'un grand nombre d'agents ? Aucun chasseur de tête n'a trouvé le fonctionnaire idéal. Eh bien, peut-être que Madame qui vient du groupe Pichet a une méthode managériale unique, mais alors, unique en quoi ?

A chaque Conseil, il est question d'économies à faire. La mutualisation de la Direction des Ressources Humaines, entre autre, était la première citée. Pourquoi deux services de paie ? Malgré leur opposition, la DRH a été mutualisée et aujourd'hui, Mérignac embauche un cadre pour assurer la paie et autre activité de statistiques et de prévisions pour le Pôle Territorial. Du coup, non seulement un agent contractuel coûte plus cher à la collectivité de par les charges sociales plus élevées, mais en plus, un agent mutualisé coûte encore plus cher à la commune par un rapport de transfert de charge passant de 1 à 1,3. De plus, il ne faut pas oublier qu'un contractuel embauché sur un poste permanent, c'est une personne qui aura fait l'effort de passer un concours qui n'en aura jamais le poste.

Mme BEAULIEU s'adresse aux jeunes cadres : « Mesdames et Messieurs nos jeunes cadres, pensez que votre déroulement de carrière dépend aussi de cette politique-là. Croyez bien, Madame notre nouvelle cadre, qu'il n'y a rien de personnel dans nos propos, mais notre service public de demain sera aussi le vôtre. Nous ne sommes pas contre une embauche, mais contre la précarisation de l'emploi et pour le service public. Merci ».

**M. Christophe VASQUEZ** souhaite savoir s'il peut lui être confirmé si la personne pressentie, s'il y en a une, pour le poste occupe déjà à ce jour un poste au sein de la collectivité municipale et si oui, quel poste.

**M. René SABA** précise que la personne qui tenait le poste qu'ils ont créé ensemble en 2010 a démissionné en juin. Pour que la collectivité, qui comprend quand même 1400 agents, continue à fonctionner normalement sur le plan de la paie, il convenait que quelqu'un soit là immédiatement.

L'objet de la délibération est d'autoriser sur le plan de la rémunération, compte tenu de l'alourdissement du poste et de sa technicité, à passer à ce régime.

**M. Thierry TRIJOLET** rétorque à sa collègue Léna BEAULIEU que les postures pour se faire plaisir, c'est bien, mais qu'il est difficile ici à Mérignac de faire ce qui est un très très mauvais procès. Or, le raccourci qu'elle fait entre MACRON, Pichet et Ville de Mérignac est, selon lui, digne des procès staliniens qu'ils ont connus par le passé.

Il ne lui aura pas échappé, que dans ce domaine, la Ville travaille essentiellement, principalement, majoritairement avec des fonctionnaires titulaires. C'est très bien ainsi et cela ne changera pas. L'appel à la contractualisation reste extrêmement minoritaire et ponctuel. Il pense qu'il était nécessaire de le rappeler et il lui recommande d'éviter des procès d'intention complètement déplacés.

**M. René SABA** en profite pour confirmer le souci de la Ville d'assurer le service de la fonction publique dans les meilleures conditions à Mérignac. L'équité est respectée au niveau des jurys qui sont mis en place pour avoir, compte tenu du poids de la collectivité, les meilleures compétences.

- **ADOPTE A LA MAJORITE** – CONTRE : Groupe Communiste

**2015-133**      **AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) – AUTORISATION**

**M. René SABA** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 décembre 2012 le Conseil Municipal a sélectionné la proposition de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au titre du risque prévoyance, dans le cadre d'une convention de participation (contrat à adhésion facultative) qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 modifie les taux des taxes spéciales sur les conventions d'assurance. Ces nouveaux taux s'appliquent ainsi au contrat de prévoyance collective précité.

La loi prévoit notamment l'augmentation de 9 % à 14 % de la taxe pour les contrats de prévoyance prévoyant des formalités médicales (questionnaire médical).

C'est le cas pour les « adhésions tardives » dans la convention de participation de la MNT avec la Ville de Mérignac. Les agents concernés sont ceux qui n'ont pas adhéré à la

convention avec la MNT dans les 6 mois qui suivent la date de la mise en place de la convention ou dans les 6 mois suivant leur date d'embauche.

Afin de ne pas augmenter le taux de cotisation des agents, la MNT propose pour ces situations, de modifier, par avenant à la convention, les conditions d'adhésion et de substituer au questionnaire médical un délai de stage d'une année.

Cela permet de revenir à un taux de taxe inférieur qui sera de 7%, c'est-à-dire qu'au lieu des 14% et des 9% qui existaient précédemment, grâce à cette convention, ils reviennent à un taux de taxe 7%, ce qui permettra d'avoir un taux de cotisation pour les agents ramené de 0,80 à 0,79%.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-134 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA CREATION D'UNE STATION DE TRANSIT DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET D'UNE INSTALLATION DE CONCASSAGE ET DE CRIBLAGE, SOCIETE GUINTOLI, LIEU-DIT MONFAUCON A MARTIGNAS SUR JALLE – AVIS**

**M. René SABA** rappelle qu'une consultation publique a eu lieu du 24 août au 18 septembre 2015 par arrêté préfectoral. Un avis est émis, mais c'est le Préfet qui est décisionnaire sur ce type d'installation classée. Mérignac est concerné parce qu'étant dans un rayon d'un kilomètre de ce site. Ce site est retenu pour l'implantation d'une station de transit de déchets non dangereux inertes et pour une activité de concassage et de criblage par la société GUINTOLI.

Ce site était utilisé jusqu'en 95 comme décharge contrôlée d'ordures ménagères. Ces parcelles étaient régulièrement contrôlées par l'Etat. Néanmoins, cela signifie que les sous-sols sont un petit peu altérés, voire pollués. La présence de polluants a été détectée ainsi que des eaux souterraines.

Dans le cadre du projet et conformément aux préconisations des services compétents, il est demandé de mettre du remblai et de faire un réceptacle pour les eaux souterraines afin de les diriger et d'éviter qu'elles touchent la zone polluée. Les eaux pluviales de ruissellement ne passeront pas sur le site, mais seront déviées et par ailleurs, l'étude acoustique démontre que les niveaux de décibels sont raisonnables.

Conformément à la réglementation applicable, la société GUINTOLI s'engage pour futur, en cas de cessation d'activité, à remettre le site en état.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

**M. Christophe VASQUEZ** énonce qu'il leur est proposé dans la présente délibération d'émettre un avis favorable à l'implantation d'une installation classée pour l'environnement, ou ICPE, sur la commune de Martignas sur Jalle, mais à proximité immédiate des limites des communes de Mérignac et St-Médard en Jalles. L'entreprise exploitante, GUINTOLI, souhaite y installer un site de transit – il note au passage que dans le jargon, transit est synonyme de stockage plus ou moins prolongé avant enlèvement – pour, il cite, « des déchets non dangereux inertes ». Selon toute vraisemblance, et selon les informations qui leur ont été fournies, notamment en commission, les déchets en question seraient effectivement des gravats. Jusque-là, rien d'alarmant.

Le second volet de l'activité de GUINTOLI projetée sur ce site serait le concassage et le criblage de ces mêmes déchets. Il faut savoir qu'une telle activité, contrairement au simple stockage transit est potentiellement génératrice de grandes quantités de poussières de roches qui, si les installations ne sont pas correctement conçues, peuvent ensuite se trouver dispersées dans le vent. Il serait impératif, selon eux, pour garantir la qualité de vie et surtout, prévenir toute atteinte à la santé des habitants proches sur Mérignac, St-Médard en Jalles et Martignas sur Jalle, d'imposer comme réserves et conditions à leur approbation de cette hypothétique activité, quelle que soit sa localisation, la mobilisation de moyens techniques efficaces, éprouvés et reconnus destinés à éviter toute diffusion atmosphérique des poussières issues du concassage et du criblage. De tels moyens techniques existent sur le marché, peut-être ont-ils déjà été versés au dossier de candidature de GUINTOLI, auquel cas il ne doute pas qu'il leur en sera donné une information détaillée.

Il existe deux autres types de nuisances majeures liées à ce genre d'activité. Le premier est constitué par les émissions sonores, mais ici, les informations qui leur ont été communiquées font état de 70 décibels à proximité des premières habitations, ce qui est largement acceptable. Le second est la circulation induite par le surcroît d'activité. Mérignac ne semble pas devoir être directement touché par un accroissement de circulation puisque les voies directes de desserte du possible site industriel concerné ne sont pas sur son territoire et n'y aboutissent pas directement. Il notera par contre, pour être totalement objectif, que le quartier proche de Magudas, sur la commune de St-Médard en Jalles devrait subir un accroissement notable du transit de poids-lourds à proximité immédiate des habitations.

Au final, l'activité même envisagée par GUINTOLI, sous réserve de quelques précautions concernant la maîtrise des émissions de poussières, ne semble pas justifier l'opposition de la commune.

Oui, mais voilà, le site en question loué par GUINTOLI à la société SIMRET est notoirement connu pour avoir été pendant de nombreuses années un site d'enfouissement de déchets. A ce titre, GUINTOLI propose une réhabilitation du site qui se bornera finalement à un recouvrement du sol actuel par une nouvelle couche de terre, voire un matériau plus dur. Mais en profondeur, tout le mal est fait et continue à se diffuser lentement dans les sols, dans les nappes d'eau et dans les jalles. Si les déchets de base ont majoritairement fini par se décomposer, ils n'en ont pas moins relâché dans les sols leurs constituants les plus nocifs. De récents sondages font récemment état de métaux lourds, d'hydrocarbures totaux, de PEB, d'arsenic et d'autres joyeux composés organiques. Pour ceux qui ne le sauraient pas d'ailleurs, c'est précisément dans le secteur nord-ouest de l'agglomération que se situe une grande part des captages d'eau potable qui alimente les habitants de la métropole.

En fait, la vraie question du présent dossier n'est pas de savoir si l'activité de GUINTOLI est admissible. Comme cela a été dit, elle l'est sous réserve d'un minimum de précautions et d'un redimensionnement éventuel des infrastructures routières afférentes. Autrement dit et pour être définitivement clair face aux contre-arguments qui pourraient leur être opposés, la question de savoir si le transit, le criblage et le concassage de gravats se fait à proximité de Mérignac n'est pas la question ici. Elle est admissible et, sous quelques réserves techniques, courante.

La vraie question est de savoir s'ils autorisent le fait que des profits puissent être réalisés grâce à l'exploitation d'un terrain que ni les propriétaires, ni les précédents exploitants n'ont pris la peine de dépolluer correctement après leurs méfaits. Nul doute d'ailleurs que GUINTOLI a au moins un intérêt à choisir ce site plutôt qu'un autre. Ainsi pollué, il vaut bien moins cher. Accepter son installation sur ce site, c'est légitimer la pollution des sols pratiquée par les anciens exploitants, tolérée par les propriétaires et sur laquelle les collectivités et

certaines agences officielles ont jusqu'à présent fermé les yeux. Aucun argument, pas même celui de l'emploi ou du dynamisme économique ne peut justifier une telle lâcheté car au fond, rien n'empêche GUINTOLI de pratiquer son activité sur un site propre, légitimement exploitable quand bien même cela se ferait à proximité même du point actuel.

Etre aux affaires, ce n'est pas tout accepter. En conscience, la municipalité ne peut pas accepter de fermer les yeux sur les exactions du passé. Le site doit être dépollué par les fautifs et aucun profit ne doit pouvoir en être tiré d'ici là, ni par les propriétaires, ni par les nouveaux tiers exploitants.

Il engage Monsieur le Maire, malgré le sens initial donné à cette délibération, à modifier la position qu'affichera son groupe, position dont l'image ne saura être défaite avec le temps de l'image de sa majorité.

**M. PRADELS** constate avec bonheur que l'opposition vient sur les terres d'Europe Ecologie. Cela fait 40 ans qu'il se pose la question de ces problèmes de dépollution et il faut dire que jusqu'en 95, aucune loi n'obligeait les pollueurs à dépolluer. Maintenant effectivement, toute activité industrielle doit dépolluer. Le site est pollué et ils ne peuvent pas obliger une société qui vient louer à dépolluer puisque ce n'est pas elle qui a pollué. Le pollueur est parti depuis très longtemps.

Il apprécie énormément le discours que vient de tenir M. VASQUEZ, mais malheureusement, ce terrain est effectivement pollué et c'est justement une inquiétude et il faudra bien surveiller ce que fera GUINTOLI de manière à éviter que les polluants ne puissent remonter par les gaz contenus à l'intérieur. Ce serait très dangereux et ils sont inquiets sur le sujet.

Toutefois, sur la société GUINTOLI qui va faire du concassage, le concassage ne peut pas être envoyé n'importe où. Il n'est pas question de l'envoyer beaucoup plus loin parce que les camions circuleront pour aller faire des gravats. Autant que ce soit le plus proche possible de l'utilisation de ces gravats dont la métropole a besoin et autant que les camions restent au plus près de l'endroit où ils vont être exploités.

En ce qui concerne la dépollution, malheureusement, les sociétés qui ont pollué ne sont plus là depuis très longtemps et personne ne les a jamais obligées à dépolluer.

**Monsieur le Maire** reprend totalement l'argumentation de M. PRADELS.

**M. René SABA** a quant à lui une forte tendance à faire confiance aux services compétents de la préfecture. Cela signifie qu'il a été répondu à la question.

**M. Gérard CHAUSSET** ajoute qu'il faut être également vigilant.

**Monsieur le Maire** évoque un autre débat. Il est toujours possible de donner un avis négatif sur ce type d'installation.

**M. Christophe VASQUEZ** objecte que ce n'est pas sur cette installation que son groupe oppose un avis négatif.

**Monsieur le Maire** fait observer que l'objet aujourd'hui de la délibération est celui-là, à savoir, donnent-ils un avis positif ou négatif ? Il n'est pas de savoir ce qui s'est passé antérieurement et s'il faut défilier demain pour que le sol soit dépollué, même s'il était très bien de le dire parce que ce sont des questions importantes que M. VASQUEZ a bien posées. La commune a l'obligation de donner un avis, comme Martignas sur Jalle qui est directement concernée a donné un avis favorable.

**M. Christophe VASQUEZ** demande à Monsieur le Maire s'il sait quel sera l'avis de la commune de St-Médard en Jalles. Il attire son attention là-dessus.

**M. Gérard CHAUSSET** relève que M. VASQUEZ pose le problème de l'éthique. Or, si le problème de l'éthique est posé, il convient de le poser pour beaucoup d'industries, beaucoup de sociétés et cela peut aller très loin. Il est tout à fait d'accord pour travailler dans ce sens-là, mais à ce moment-là, la question que M. VASQUEZ pose devra être posée pour toutes les entreprises, toutes les filières, y compris celles qui opèrent à St-Médard et à Mérignac.

Il lui rappelle que la pollution des nappes aujourd'hui vient de certaines entreprises qui sont à St-Médard et il n'y a pas si longtemps, il a entendu les discours du Maire de St-Médard qui était assez cool avec HERAKLES et SAFRAN. Pourtant, ce qui se passe là-bas n'est pas joli-joli.

Il est prêt à soutenir M. VASQUEZ dans son discours sur l'éthique, mais il faut le tenir tout le temps sur toutes les activités.

**M. Philippe BRIANT** souhaite simplement indiquer à M. CHAUSSET que l'entreprise HERAKLES à St-Médard en Jalles est présente depuis Louis XIV et fait un effort considérable pour travailler dans ce domaine-là, alors que M. GUINTOLI n'est pas encore sur ce terrain. M. BRIANT connaît très bien le sujet puisqu'il vient de la commune de Martignas et rejoint les propos de M. VASQUEZ.

**M. David VALADE** pose la question suivante : pourquoi GUINTOLI vient-il à Martignas sur ce site-là ? M. BRIANT doit savoir que GUINTOLI est déjà installé sur la zone d'activité de Monfaucon avec une de ses filiales et qu'il est en train actuellement de regrouper ses équipes administratives sur cette zone d'activité. Pourquoi Martignas et ce site ? Parce qu'il n'a aucun site sur la rive gauche. L'agence se trouve à Libourne et étant donné qu'il a un certain nombre de chantiers sur la métropole, notamment la rocade, il a souhaité se rapprocher du site sur lequel il a des travaux. C'est pour cette raison qu'il a opté pour Martignas.

**M. Gérard CHAUSSET** a cité la société qui était à l'origine des pollutions. Etant là depuis Louis XIV, elle a davantage de responsabilité. Il les encourage à aller voir ce qui se passe. La Communauté Urbaine a été obligée de porter plainte, cette société conteste toutes les pollutions et de son point de vue, s'il fait la comparaison, GUINTOLI ne vient peut-être pas par hasard, mais il ne peut pas être rendu responsable du site qui est pollué. C'est là la différence.

**Monsieur le Maire** ramène cela à la question qui leur est posée aujourd'hui : est-ce que la commune donne un avis favorable ou non à cette installation classée de GUINTOLI ? Il leur donne acte du fait qu'il faudra être très vigilant pour la suite. Dans la délibération, il est précisé que GUINTOLI s'engage en cas de cessation définitive d'activité à remettre le site en état. Certes, cela ne répond pas à la question de l'opposition, mais cette question est un autre débat.

- **ADOPTE A LA MAJORITE** – CONTRE : Groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » - Groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Mérignac »

**DELEGATION DE Monsieur Gérard CHAUSSET**  
**TRANSITION ENERGETIQUE – MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**

**2015-135** **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE PARCELLES AU**  
**PARC DE BOURRAN AVEC BORDEAUX METROPOLE –**  
**AUTORISATION**

**M. Gérard CHAUSSET** qualifie cette délibération de technique puisqu'il s'agit simplement d'une convention d'occupation pendant les lourds travaux d'assainissement qui vont être

réalisés. C'est la même filière de travaux que sur la rue Aristide Briand. Il s'agit de basculer de la station Louis Fargue vers le Clos de Hilde.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Bordeaux Métropole à réaliser les travaux ci-dessus décrits sur les parcelles CH 139 et CH 141, d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-136**      **CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AVEC ORANGE**  
**RUE ALFRED DE MUSSET (PONT SNCF / AVENUE DE VERDUN) –**  
**AUTORISATION**

**M. Gérard CHAUSSET** rappelle à l'Assemblée que Bordeaux Métropole a entrepris la rénovation et l'aménagement de la voirie de la rue Alfred de Musset, dans sa portion comprise entre le pont SNCF et l'avenue de Verdun.

Dans le cadre de la planification de ces travaux, il est proposé d'enfouir les réseaux aériens et notamment la ligne télécom.

À ce titre, il est nécessaire de signer avec Orange une convention définissant les modalités techniques et financières des opérations d'amélioration et de dissimulation des réseaux, conformément à l'article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La participation de la Ville de Mérignac s'élève à 289,90 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, avec Orange.

Il ajoute que le changement de sens rue Alfred de Musset est opérationnel et fonctionne plutôt bien. Pour les piétons et les cyclistes, le cheminement est maintenant sécurisé.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-137**      **CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR**  
**L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SUR LA**  
**PARCELLE DE L'ECOLE PRIMAIRE DES BOQSQUETS –**  
**AUTORISATION**

**M. Gérard CHAUSSET** rappelle à l'Assemblée que l'implantation d'un réseau électrique et les équipements y afférents réalisés par ERDF sur une propriété communale est formalisée par une convention de servitude.

C'est ainsi que la Société ERDF a procédé à la pose d'un câble souterrain électrique de 400 volts sur la parcelle cadastrée BK 210, rue Jean Giono, dans l'enceinte du groupe scolaire primaire « les Bosquets », afin d'alimenter le projet de construction du Centre d'Audition et du Langage.

La Ville reconnaît à ERDF une servitude pour l'établissement d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur une bande de 1 mètre de large pour une longueur de 75 mètres environ et autorise les agents ou entreprises mandatés à pénétrer sur la propriété communale en respectant l'état initial des lieux. À titre de compensation, ERDF s'engage à verser à la Ville de Mérignac, une indemnité unique et forfaitaire de 26 euros.

Le Conseil Municipal propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-138 REGLEMENT DU CONCOURS MAISONS ET BALCONS FLEURIS - ADOPTION**

**M. Gérard CHAUSSET** rappelle que c'est un concours qui a lieu tous les ans. Il évoque l'intéressant débat qui s'est instauré en commission où il a été indiqué qu'il comptait aujourd'hui une quarantaine de participants. Cela devient un concours de plus en plus modeste, de plus en plus intimiste et à ce titre, il convient de revoir sa formule de façon à régénérer ce concours et à retrouver un certain intérêt.

Mme DELNESTE a émis l'idée en Commission de travailler peut-être avec un groupe de travail pour voir comment en rénover le style, ainsi qu'avec les quartiers et d'essayer d'associer davantage de personnes sur ce dossier. Sinon, il perd de son intérêt et va tomber dans un caractère de plus en plus désuet.

**M. Philippe BRIANT** note qu'avec cette délibération, s'il fait le lien avec la délibération Alfred de Musset, ce sont des délibérations qui sont là pour entériner des choses qui sont déjà effectives. Il fait observer que c'est bien dommage par rapport au débat démocratique. Comme l'annonçait M. CHAUSSET, ils auraient pu discuter avant de cette délibération sur de nouvelles orientations et la seule valeur ajoutée de la commission pour cette délibération a été de corriger les fautes d'orthographe. Il estime que c'est bien dommage.

**M. Gérard CHAUSSET** rétorque qu'à chaque jour suffit sa peine. Mme DELNESTE est intervenue en commission, il y a eu un débat. Le caractère désuet de ce concours n'a échappé à personne. Selon lui, ce ne sont pas les 40 € 120 € qui motivent forcément les gens. Ils se sont engagés à mettre en place un groupe de travail pour y travailler et à associer le groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! ». Si Mme DELNESTE veut y participer, il n'y a pas de souci.

L'engagement a été pris et ce sera fait. Il espère que l'année prochaine, l'opposition pourra se féliciter, non seulement de corriger à nouveau les fautes d'orthographe, mais en même temps de voir les choses évoluer.

**M. Philippe BRIANT** espère que la délibération arrivera au bon moment pour un vote qui aura tout son poids.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Monsieur David CHARBIT**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE – DEMOCRATIE LOCALE ET VILLE**  
**NUMERIQUE**

**2015-139 SIGNATURE DE LA CHARTE MAYORS ADAPT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - AUTORISATION**

**M. David CHARBIT** propose au Conseil de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la charte MAYORS ADAPT. Il rappelle l'historique du développement durable à Mérignac, ou du moins de l'Agenda 21 qui existe depuis 2003.

Il y a eu une succession de montées en puissance de l'Agenda 21 jusqu'à, en 2013, adopter un Plan Climat Energie Territorial qui comprenait 21 actions. Ce document avait été élaboré à partir d'un bilan carbone du territoire qui mettait en avant les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre à l'échelle de la ville.

Il propose qu'à l'occasion de la tenue de la COP21, cette charte MAYORS ADAPT soit signée, convention des maires pour l'adaptation aux changements climatiques qui engage la Ville sur ce sujet.

Cette charte est une initiative de la Commission Européenne mise en place au sein de la convention des maires et soutenue par l'Agence Européenne pour l'Environnement. Elle est liée à la plateforme Climate Adapt qui est un partenariat entre la Commission Européenne et l'Agence Européenne pour l'Environnement.

En fin de compte, pour la Ville, c'est un peu un label de plus, mais qui récompense surtout tout le savoir-faire de la méthodologie et des processus qui existent en interne au niveau du développement durable et de l'Agenda 21 et surtout, au-delà de la méthodologie, de ses méthodes d'évaluation. La contrepartie pour la Ville est de s'engager à adopter une certaine méthode, mais ces méthodes sont aujourd'hui déjà usitées au sein du service et donc, c'est un peu un couronnement par rapport à ce service qui travaille depuis un peu plus de 13 ans sur ces sujets et surtout, de signer à ce moment-là très important de la COP21, tout en sachant que déjà 125 Villes de 20 pays l'ont déjà ratifiée et que Mérignac sera la première Ville française à le faire.

**Mme Claude MELLIER** indique qu'au moment où s'organise le débat sur les alternatives à imaginer et à réaliser pour combattre le réchauffement climatique et le système qui le provoque, toute initiative qui permet de trouver les meilleures réponses possibles est à soutenir, à valoriser. Le groupe communiste approuve donc l'adhésion à la charte MAYORS ADAPT.

La transition écologique n'est pas facile à résoudre dès qu'il s'agit dans un même mouvement de réduire la consommation de nombreuses matières premières et de bâtir des solutions qui amènent le bien-être de toutes celles et ceux qui souffrent de la crise économique et sociale. La réduction des émissions de gaz à effet de serre ne peut plus être vue comme une nouvelle contrainte qu'il est possible de prendre en option, mais bien comme la condition pour que les humains survivent dans les prochaines décennies sans avoir à subir des bouleversements du climat qui développeraient des migrations forcées.

Si la commune est l'autorité la mieux placée pour aider à réfléchir sur de nouveaux modes de vie, de développement de la production, de la consommation qui respecte l'environnement, l'ensemble des grandes institutions doit assumer ses responsabilités, ce qu'ils vont donc voir lors de la Conférence de Paris, la COP21, du 30 novembre au 11 décembre prochain.

En effet, elle voulait quand même souligner que le scandale de Volkswagen révèle la faille du système économique et ses conceptions de normes et de leurs modes de contrôle. L'industrie automobile n'est probablement pas la seule touchée. Elle rappelle le scandale de la viande de cheval. On sait que dans ce système, la triche est de grande ampleur, tout cela pour la rentabilité et le profit. Mais au niveau des collectivités, des communes, ils peuvent réfléchir à des actions qui s'inscrivent dans un projet politique qui parte des besoins. A Mérignac, il existe une grande expérience, 13 ans et, de son point de vue, il faut continuer à agir, à réfléchir, à informer, débattre avec la population sur l'obsolescence programmée de la production, comment utiliser moins d'énergie, de matières premières, mais aussi développer des transports moins polluants. Elle le regrette, mais ce n'est pas avec les cars MACRON qu'ils vont développer des transports moins polluants.

Il leur faut réfléchir également à favoriser le rail en tant que service public et aussi développer encore mieux l'économie sociale et solidaire. C'est rechercher également des coopérations avec le transfert de connaissances et de technologies vers les pays en voie de développement et elle pense particulièrement à l'Afrique. De nouvelles coopérations pourraient être

développées. La commune en a une bonne, très bonne, Kaolack, mais peut-être qu'elle pourrait être plus audacieuse.

**M. Gérard CHAUSSET** considère qu'il faut, avec ce dossier-là, garder les pieds sur terre. Il rappelle simplement qu'en 2002, ils étaient allés à Angers, dans le cadre de « Rio + 10 », chercher des idées. Ils en avaient ramené plusieurs sur les économies d'eau, l'Agenda 21, etc., et aujourd'hui, c'est avec satisfaction qu'ils ont ces différentes reconnaissances. Ceci dit, il pense que ce doit être inscrit pour, non pas seulement avoir des lauriers, mais pour se projeter dans l'avenir. Les négociations sur le climat ont commencé il y a plus de 17 ans et pendant ce temps-là, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 60% - pour souligner l'enjeu et les dégâts actuels -.

Au-delà de la signature de cette charte, la Ville doit vraiment continuer à s'engager sur le terrain de la transition énergétique. Ce ne sont pas les chantiers qui manquent. Ils doivent trouver les voies et moyens pour aller plus vite et plus fort dans ce domaine. Chaque fois qu'ils travaillent pour l'énergie, pour la transition écologique, ils travaillent pour le bien des usagers. Un certain nombre d'équipements datent, il y a une urgence et ils feraient d'une pierre plusieurs coups : économies d'énergie, économies financières, investissements vertueux et confort pour les usagers. De son point de vue, c'est vraiment un chemin à amplifier.

**M. David CHARBIT** ajoute que ce n'est évidemment qu'un début. Il fallait prendre date lors de ce Conseil Municipal pour la signature de Monsieur le Maire, mais il est évident qu'un programme va être proposé avec des temps forts pendant la COP21. Un bilan sera fait sur les années passées et sur tous les petits pas que la commune a contribué à faire et qui à l'arrivée sont quand même un grand pas, avec des engagements qui pourraient être pris pour les 10 à 15 ans à venir, avec éventuellement 100% d'exemplarité, une commune autonome au niveau énergie, un territoire autonome. Il existe un certain nombre de pistes. Beaucoup de choses progressent aujourd'hui, des prix chutent dans les énergies renouvelables, le stockage chute également. Il y a énormément de choses très positives pour l'avenir. On gagne des dixièmes de degré chaque année. Maintenant, il va falloir les perdre. Cela ne va pas se faire sur des coups d'annonces, mais sur un travail effectivement de tous les jours et de tout le monde surtout.

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Monsieur Pierre GIRARD**  
**ENERGIE ET PLAN CLIMAT**

**2015-140 TRAITE DE CONCESSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION**  
**D'ENERGIE ELECTRIQUE ERDF/EDF – COMPTE-RENDU ANNUEL**  
**AU CONCEDANT POUR L'ANNAE 2014**

**M. Pierre GIRARD** indique que c'est un peu le Chant du Cygne, comme disait Socrate, parce que l'année prochaine, la concession sera passée à la Métropole puisque, dans le cadre de la création de la Métropole, c'est elle qui reprend cette compétence sur la concession et donc, ERDF et EDF feront désormais leur rapport à la Métropole. Cela étant, ceux-ci feront quand même un rapport à Monsieur le Maire chaque année au motif qu'ils sont installés sur la commune et qu'ils trouvent normal de lui faire un rapport spécial.

Il suppose que tout le monde a regardé le document qui se trouve en annexe. Globalement, la concession est bien gérée. ERDF en tire un profit certain puisque son bénéficiaire est de l'ordre de 2,5 M€ 1,2 M€ sur ces 2,5 M€ est consacré à la péréquation, c'est-à-dire le fait qu'en zone rurale, le coût d'exploitation coûte plus cher qu'en zone urbaine. Les villes contribuent

au fonctionnement des zones rurales, ce qui est tout à fait normal. 1,3 M€ est le bénéfice pour ERDF.

A noter que le nombre de toits photovoltaïques sur la commune augmente régulièrement avec 274 toits photovoltaïques aujourd'hui. Ce sont essentiellement des particuliers.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Marie RECALDE**  
**EDUCATION ET INNOVATION**

**2015 - 141 CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE THIERRY SABINE**  
**A LA SCI BRAZZA REALISATION - AUTORISATION**

**Mme Marie RECALDE** rapporte qu'il s'agit de la cession d'un terrain par la Ville de Mérignac à une société SCI BRAZZA REALISATION pour le compte de la société SECM. Il s'agit de l'installation d'une entreprise à côté de la société PRODEC METAL qui est installée peu après le circuit auto dans l'Aéroparc. Cette société a pour activité la création et la conception d'emballages techniques de très haut niveau et notamment dans l'aéronautique pour emballer les pièces d'aéronautique.

Cette société a sollicité la commune de Mérignac et souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de 15 378 m<sup>2</sup> au prix estimé par les Domaines de 50 €/m<sup>2</sup>, ce qui fait un total de 768 900 €H.T.

Il est proposé d'autoriser cette cession et de permettre à Monsieur le Maire de signer le document corrélatif.

Petite précision, le Conseil Municipal a déjà été amené à se prononcer sur une cession de ce terrain. Il s'agissait à l'époque de la société JTT MIPNET, mais la transaction n'étant pas allée à son terme et la société JTT ayant renoncé, la délibération n'avait plus lieu d'être et le Conseil Municipal passe celle-ci pour le même terrain.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-142 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION**  
**PARTIELLE DE COMPETENCES POUR L'ORGANISATION DE**  
**CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES PASSE AVEC**  
**BORDEAUX METROPOLE – AUTORISATION**

**Mme Marie RECALDE** spécifie que la commune a délégué sa compétence transports à Bordeaux Métropole et a signé à cet effet depuis 2013 une délibération pour que la Ville puisse organiser les ramassages scolaires des écoles, collèges et lycées. La compétence est métropolitaine.

La dernière convention est arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler pour une période d'un an qui sera reconductible par tacite reconduction sur une période de 5 ans.

Il s'agit ici d'une convention pour un an. Elle fixe le cadre juridique et financier de l'organisation des transports, permet à la Métropole de procéder à la passation des marchés pour désigner les transporteurs qui vont être désignés prestataires. La Ville, quant à elle, organise les circuits de transport vers les établissements scolaires, l'inscription des élèves, délivre le titre de transport et transmet tout cela aux transporteurs désignés par Bordeaux Métropole.

La prise en charge financière est métropolitaine, sachant que la Ville participe à hauteur de 10% de la prise en charge de ce ramassage scolaire.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Monique POITREAU**  
**VIE SCOLAIRE**

**2015-143** **RENTREE SCOLAIRE 2015-2016 – CREATION D'UNE CLASSE A**  
**L'ECOLE JEAN MACE**

**Mme Monique POITREAU** indique que l'effectif des enfants de l'école élémentaire Jean Macé a notablement augmenté cette année. Les écoles des alentours, Jules Ferry, le Parc, sont déjà très chargées. 24 enfants de plus, c'était important. Les parents, les enseignants se sont impliqués dans une demande d'ouverture de classe. Ils ont été soutenus par la Ville, par Monsieur le Maire et cette ouverture de classe a été obtenue.

Il est demandé au Conseil l'autorisation de créer cette classe à l'école élémentaire Jean Macé, sachant que les locaux étaient vacants pour une classe.

**M. David VALADE** fait savoir que le groupe communiste se félicite, bien entendu, de l'ouverture de cette classe. Cette ouverture a été obtenue, notamment grâce à la mobilisation des parents soutenus par les enseignants, la Direction de l'Education de la Ville, les élus et par Mauricette BOISSEAU.

Cette école, que ce soit la maternelle ou l'élémentaire, a vu ses effectifs croître de manière importante. Plus de 200 élèves en comptant la Clis pour l'école élémentaire, plus 10 élèves pour la maternelle. La Ville a accueilli 200 écoliers de plus à cette rentrée et en face, une seule classe nouvelle est créée.

Les autres écoles de la commune ont des classes avec des effectifs importants, notamment les Bosquets et le Parc et pour optimiser les conditions d'enseignement, il y aurait nécessité d'ouvrir de nouvelles classes dans d'autres écoles et de mobiliser le reliquat des 60 000 nouveaux enseignants qui avaient été promis en 2012.

**Mme Monique POITREAU** s'étonne des chiffres présentés, dans la mesure où les derniers chiffres de l'Education au 14 septembre, donnés sur l'ensemble de la ville font état de 5029 enfants contre 4980 l'an passé. Le chiffre de 200 de plus lui semble un peu gros.

Pour ce qui est des écoles alentour, les Bosquets ne sont pas pleins. Jules Ferry l'est et le Parc compte un nombre d'enfants important, mais ce sont des normes tout à fait acceptables pour l'enseignement.

Elle considère qu'obtenir une ouverture de classe alors qu'il y avait 27 demandes à l'Inspection Académique est déjà bien pour Mérégnac. Selon elle, les enfants ont des conditions de travail acceptables dans toutes les écoles de Mérégnac.

**Mme Marie RECALDE** se félicite également que Mérégnac ait obtenu cette ouverture de classe. Cela a été de haute lutte, elle tient à le dire. Tous se sont impliqués personnellement dans ce dossier, collectivement et, encore une fois, quand on joue groupé, on gagne. Il y avait un besoin sur cette école en particulier. Il y a des enfants en difficulté, c'était très important et c'est la raison pour laquelle ils se sont engagés.

Pour ce qui est des écoles de Mérégnac, le taux d'encadrement se situe entre 24 et 26 enfants par classe, en deçà des moyennes et en tous cas des fourchettes hautes qui sont autorisées. La commune y met un point d'honneur et une attention particulière, ce qui permet d'organiser, de son point de vue, pour les enfants de Mérégnac, une scolarité digne de ce nom, avec des conditions d'accueil plus globalement qui sont tout à fait satisfaisantes sur Mérégnac.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Anne-Eugénie GASPAR**  
**ASSOCIATIONS – JEUNESSE – MAISONS DE QUARTIER**

**2015-144** **PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE –**  
**SUBVENTION VERSEE PAR L'AGENCE NATIONALE POUR LA**  
**COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES AU PROFIT**  
**DE L'ASSOCIATION CAP SCIENCES – AUTORISATION**

**Mme Anne-Eugénie GASPAR** rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac a souhaité engager un programme de valorisation de la culture scientifique et technique en direction des habitants avec le concours de l'association Cap Sciences.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat ont notamment pris la forme d'ateliers de pratique scientifique avec les écoles et collèges, d'opérations de mobilisation des habitants et d'initiatives en faveur de l'insertion avec des sensibilisations aux métiers de l'aéronautique.

L'expérience acquise depuis plusieurs années par « Côté Sciences Air et Espace » a permis de sensibiliser de nombreux habitants à la démarche scientifique du quartier de Beaudésert et participe à l'attractivité de ce territoire en particulier et de la Ville en général. Ce projet qui permet de lier le monde de l'éducation, du social, de la recherche et de l'entreprise est reconnu par de nombreux partenaires institutionnels et professionnels.

Cette action a été retenue par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) au titre du Contrat de Ville à hauteur de 8.000 € en 2015. Il convient donc de reverser cette subvention reçue de l'ACSE, à l'association Cap Sciences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de reverser à l'association Cap Sciences la subvention de 8.000 € pour l'action « Côté Sciences Air et Espace », reçue de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-145** **DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AGREMENT AU TITRE DE**  
**L'ENGAGEMENT DU SERVICE CIVIQUE - AUTORISATION**

**Mme Anne-Eugénie GASPAR** rappelle à l'Assemblée, que dans le cadre de sa politique jeunesse concernant l'engagement et la citoyenneté active des jeunes, la Ville de Mérignac accueille des jeunes en service civique depuis 2011 par convention établie avec la Mission Locale Technowest. Une trentaine de jeunes ont ainsi contribué à développer des projets auprès des habitants (Culture-Cub, Forum des Assos, Dimanche Vitalité, Quartier Libre, Distribution kits Mac-Eau, etc.).

En 2015, la Ville souhaite obtenir l'agrément du service civique attribué par l'agence nationale du service civique afin de mieux déployer le dispositif et d'offrir plus de missions aux jeunes volontaires.

Aujourd'hui, le service civique est une des meilleures expériences pour permettre aux jeunes d'appréhender le monde professionnel, dans sa diversité, accompagnés par des professionnels compétents, afin d'accéder à l'autonomie d'une vie d'adulte.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. La jeunesse est considérée comme une

ressource dans les services pour le développement de notre territoire et de nos missions de service public.

L'agrément est valable pour une durée de 3 ans, le nombre de jeunes accueillis peut varier chaque année. Les missions s'inscrivent dans l'intérêt général, en promouvant des projets dans les domaines de la culture, de la jeunesse, de l'Agenda 21, de la réussite éducative, de l'action sociale, de la solidarité et de la santé.

Pour bénéficier de cet agrément, la Ville s'engage à accueillir chaque année 10 à 15 jeunes entre 18 et 25 ans sur une durée de 10 mois, accompagnés par un tuteur désigné dans chaque service impliqué dans le dispositif. Le volontaire reçoit une aide de l'Etat à hauteur de 470 € par mois. La ville s'engage à lui fournir une indemnité de 100.46 € par mois afin de soutenir les dépenses liées à sa vie quotidienne.

Au-delà de l'expérience vécue au sein de services, la Ville s'engage également à proposer une formation citoyenne et civique à chaque volontaire afin qu'il construise son parcours professionnel et citoyen. Le service jeunesse est le coordinateur du dispositif service civique ensuite déployé dans plusieurs services municipaux.

A titre d'exemple, en 2012/2013, 6 jeunes ont été accueillis et 8 en 2013/2014.

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
**ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**2015-146**     **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2015-2017 AVEC**  
**LA VILLE DE MERIGNAC ET L'ASSOCIATION VIE SANTE**  
**MERIGNAC – AUTORISATION**

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** profite des deux délibérations à venir pour leur présenter une initiative de la Ville de Mérignac et du CCAS pour ce qui concerne la première Semaine Bleue à Mérignac qui se déroulera du 12 au 18 octobre et qui sera l'occasion de présenter la politique de la Ville en faveur de sa population sénior. Sur la ville de Mérignac, cette population de plus de 60 ans représente 23% de la population et en 2030, elle représentera 31%. Il y aura une grande augmentation des personnes âgées de plus de 85 ans puisque la ville va connaître une évolution de plus de 156%.

Cette transition démographique est vraie sur le plan national et très vraie sur la ville qui a cette particularité au sein de la métropole d'être une ville qui doit accompagner, adapter sa politique et anticiper sur les problématiques que peut générer ce vieillissement.

C'est dans le cadre de cette politique en faveur des séniors que cette convention prend tout son sens puisqu'il s'agit d'une convention avec une association qui œuvre sur la ville de Mérignac qui s'appelle « Vie Santé Mérignac » à qui le Conseil a accordé une subvention de 12 500 € pour l'année 2015 afin de soutenir son action en matière de garde itinérante de nuit. Il faut savoir que la politique de l'Etat, comme la politique de la Ville, est plutôt de privilégier, de prioriser le maintien à domicile, mais pour accompagner ce maintien à domicile qui est le désir des personnes âgées aujourd'hui, il faut toute une boîte à outils qui facilite ce désir tout à fait légitime, dont la garde itinérante de nuit. Cette association œuvre également dans bien d'autres domaines et notamment dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et accompagne aussi les sorties d'hospitalisation.

Elle profite de cette délibération pour indiquer que c'est un acteur sur la ville comme bien d'autres et qu'il existe un réseau d'acteurs en gérontologie qui se réunit régulièrement avec le CCAS, qui comprend les 6 EHPAD, qui comprend le CLIC, qui comprend « Joie de vivre » et

qui comprend cette association. Bientôt, les Parentèles et Plein Ciel les rejoindront. La Ville est dans une dynamique offensive pour mettre en œuvre cette politique et pour trouver toutes les réponses possibles aux problèmes qui sont posés.

- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**2015-145 PROJET D'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES (EHPA) SUR LE SITE DE LA RESIDENCE PLEIN CIEL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** précise qu'il s'agit de la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées autonomes, ce qui fait la différence avec les EHPAD. Ce projet a été mené depuis 2012 – Jean-Marc GUILLEMBET en sait quelque chose – avec cette résidence Plein Ciel qui était auparavant un EHPAD géré par la Ville de Bordeaux. La Ville s'est saisie de l'opportunité d'une habilitation de ce site pour en faire un immeuble pouvant proposer 59 logements et pour créer cette résidence pour personnes âgées qui sera mitoyenne. Cet EHPA proposera 30 logements T1 bis et 11 T2. Il est intéressant de signaler que des couples vont pouvoir être accueillis, ce qui était difficilement faisable dans la résidence Jean Brocas.

Cette résidence pourra accueillir des personnes en autonomie qui seront dans un espace sécurisé et sécurisant, qui pourront bénéficier d'une vie sociale agréementée par la dimension intergénérationnelle puisqu'elle est mitoyenne d'un immeuble qui va accueillir des familles. Ce projet peut être très intéressant dans sa conception en extérieur puisqu'il y aura des terrains partagés sur les espaces verts qui permettront ce lien social dont ont besoin les personnes âgées.

Pour garantir l'accès de ces logements aux personnes âgées, la Ville propose d'apporter une subvention, dans sa section d'investissement, de 500 000 € qui permettront, sur un projet de 5 568 000 €, de garantir des loyers qui soient les plus accessibles possibles.

**M. Rémi COCUELLE** annonce que le groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » va voter ce rapport. Il souhaiterait simplement avoir quelques éclaircissements sur le calendrier et notamment financier.

Il formule une première question. Pourquoi la dépense afférente à cette subvention de 500 000€ n'a-t-elle pas été inscrite au budget qui a été soumis à leur approbation en décembre 2014, considérant que c'est un dossier sur lequel la Ville travaille depuis un certain temps ? Comme le permis a été déposé en juin 2015, il peut supposer que la réflexion en décembre 2014 était largement entamée.

Deuxième question. Il note à contrario que les travaux vont commencer en janvier 2016. Y a-t-il vraiment urgence à ce que cette dépense soit inscrite ? Il peut imaginer que, jusqu'à présent, il n'y a eu que des honoraires d'architecte ou des frais de bureaux d'études et donc, les sommes engagées n'ont pas dû être très importantes.

Son groupe souhaite connaître l'articulation financière et le pourquoi de cette inscription maintenant.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** indique qu'il ne s'agit pas d'une inscription maintenant. Ce projet est mené depuis maintenant quelque temps et a été mis un peu en stand-by pendant plusieurs mois pour différentes raisons qui tenaient essentiellement au montage un peu compliqué sur Aquitanis avec plusieurs architectes. Cette somme a été inscrite au PPI. La municipalité savait qu'elle avait une possibilité d'investissement. Si cela se fait maintenant, c'est parce qu'Aquitanis en a besoin dans sa logique d'emprunt. Cette somme a été inscrite et

ne fait pas deuil à la commune, qui, au contraire a tout intérêt à le faire pour accélérer et regagner le temps qui a été un peu perdu cette année.

**M. Alain LAMAISON** intervient sur ce sujet. La reconversion et l'extension du bâtiment Plein Ciel situé à Capeyron, ainsi que la construction d'un nouvel ensemble appelé à recevoir des résidents âgés sont des actions qui s'inscrivent bien dans la politique menée par la Ville en matière d'habitat et d'aide sociale apportée à ses habitants.

Il souhaite mettre l'accent sur ce nouveau bâtiment qui permettra, grâce à des T2, d'accueillir des couples, ce qui est important, et va également recevoir une majorité de personnes à faibles revenus. Il leur paraît donc nécessaire et justifié de réserver un certain nombre de ces logements en financement PLAI ou PLUS.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** s'est expliquée au niveau des coûts de loyers. Elle spécifie qu'il existe sur la ville une résidence pour personnes âgées Jean Brocas qui peut accueillir 60 personnes. Il existe la résidence Les Fauvettes qui accueille 63 logements, ainsi que Jean Mermoz qui possède 5 appartements T2 pour des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap. N'étant pas propriétaire de l'immeuble, la Ville n'a pas pu négocier plus et mieux que les logements en PLS.

Faire le choix d'investir sur ce site vise à essayer d'abonder au maximum pour éviter des loyers trop élevés. De son point de vue, tous les efforts qu'il convenait de faire ont été faits au niveau de la Ville. Le coût du loyer se situera autour de 500 €. Il comprendra notamment tous les coûts de la collectivité, c'est-à-dire tous les espaces communs, une astreinte, c'est-à-dire une personne qui sera là en permanence jour et nuit, avec la possibilité de bénéficier de l'APL. De son point de vue, la négociation qui a été réalisée est tout à fait acceptable et intéressante pour les personnes, tout en sachant que la résidence Jean Brocas qui est un parc ancien permet d'avoir des loyers un peu plus bas.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Régine MARCHAND**  
**PETITE ENFANCE**

**2015-148 CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2015 – PUBLICS ET**  
**TERRITOIRES – AUTORISATION**

**Mme Régine MARCHAND** énonce que cette convention qui lie la Ville avec la Caisse d'Allocations Familiales est plus particulièrement destinée à la crèche « Les couleurs de mon enfance » qui, depuis son déménagement du quartier d'Arlac vers celui du Burck en 2010, conduit un projet spécifique en lien avec la dynamique du quartier, intégrant une logique d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Ce projet a toujours été soutenu par la CAF de la Gironde dans le cadre du dispositif expérimental, dynamique « Espoir Banlieues » durant la période 2010-2013 et, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion conclue le 19 juillet 2013 entre la CNAF et l'Etat pour la période 2013-2017, il a été décidé de prolonger ce dispositif en l'intégrant dans le cadre d'un appel à projets « Publics et Territoires » visant à adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité.

Le projet déposé par la Ville dans ce cadre a été retenu à nouveau en 2015 pour un financement à hauteur de 50 000 € prenant en compte une partie des frais spécifiques liés à ce projet chiffrés à 80 000 €

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Joëlle LEAO**  
**SANTE ET HANDICAP**

**2015-149 REALISATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME**  
**AU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE MERIGNAC – DEMANDE**  
**DE PROROGATION – AUTORISATION**

**Mme Joëlle LEAO** fait observer que très régulièrement, dans cette enceinte, elle fait état de la loi du 11 février 2005, loi sur le handicap et qui instaure l'accessibilité de la voirie, des logements et des ERP, les établissements recevant du public comme les écoles, les salles de spectacles, etc. Cette loi prévoyait la mise en accessibilité des ERP pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Devant le retard pris au niveau national pour mettre ces ERP en accessibilité, tant dans le secteur privé que public, celle-ci a été renforcée par une ordonnance du 26 septembre 2014 et la mise en place d'un nouvel outil, cet outil étant un agenda d'accessibilité programmé (ADAP), qui prévoit d'établir une programmation pluriannuelle précisant la nature des travaux, mais aussi leur coût. Il s'agit d'un engagement qui est validé par le Préfet et il doit être déposé auprès des services de la préfecture dans les 12 mois suivant la publication de l'ordonnance.

Donc, un marché a été lancé pour la réalisation de cet ADAP patrimonial pour être réalisé par un prestataire qui devra actualiser les diagnostics accessibilité réalisés en 2008 et 2009 et qui devra donc intégrer les nombreux travaux qui ont été réalisés depuis ainsi que les simplifications réglementaires applicables suite à un arrêté du 8 décembre 2014.

Entre temps, un autre arrêté a été publié du 27 avril 2015 qui a défini les modalités de report des délais de dépôt de ces ADAP sous certains motifs. Ainsi, l'article 5 de cet arrêté prévoit que les propriétaires d'un patrimoine de plus de 50 bâtiments peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de 12 mois maximum pour le dépôt de leur ADAP et d'un délai de 9 ans pour achever la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

Mérignac étant propriétaire d'un patrimoine de plus de 100 bâtiments, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à demander une prolongation de délai de 6 mois pour déposer l'ADAP de la Ville de Mérignac.

**M. David VALADE** constate que la Ville de Mérignac réalise régulièrement des travaux de mise en accessibilité. Il pense notamment aux bâtiments communaux avec cet été l'installation de 2 ascenseurs, école Bosquets et Jean Macé. Comme l'a rappelé Joëlle LEAO, la loi date tout de même de 2005 et de prorogation en prorogation, les personnes en situation de handicap et leurs associations ont manifesté leur mécontentement.

Il souhaite connaître le nombre de bâtiments restant encore à mettre en accessibilité pour la Ville de Mérignac.

**Mme Joëlle LEAO** n'est pas en capacité de répondre ce soir et c'est bien pour cela que la Ville va passer par un prestataire et un cabinet. En réalité, le tableau des bâtiments qui sont dits officiellement en accessibilité n'est pas la réalité des bâtiments. Par exemple, ne figure pas le château du Burck ainsi que des bâtiments qui ont été en régie et mis en en accessibilité parce que ce certificat de conformité n'était pas nécessaire à l'époque. Elle avait un tableau de 20 bâtiments, il y en a beaucoup plus, mais elle n'est pas en mesure de leur donner le chiffre. En revanche, le prestataire va les aider à faire le diagnostic en intégrant toutes les modifications des règlements, lesquels ont été abaissés, ce qu'elle regrette. Tout cela va être fait dans les 6 mois et elle pourra, à ce moment-là, leur communiquer des chiffres très précis.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Madame Fatou DIOP**  
**DIVERSITE – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET**  
**COOPERATION DECENTRALISEE**

**2015-150 JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES –**  
**DEPLACEMENT D'UN ELU A TUNIS (TUNISIE) DU 7 AU 9**  
**OCTOBRE 2015 - AUTORISATION**

**Mme Fatou DIOP** rappelle à l'Assemblée que par délibération du 10 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

La 35<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'AIMF se tiendra du 7 au 9 octobre 2015 à Tunis (Tunisie). Des débats sont prévus autour du thème central : la compréhension des villes innovantes afin de contribuer à pacifier les relations internationales, de favoriser l'autonomie locale, de dynamiser les territoires, de renforcer la place des femmes dans le développement et d'imaginer de nouveaux systèmes de financement pour les villes de l'AIMF.

Il est rappelé également que par délibération du 3 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire a signé la convention tripartite entre la Ville de Mérignac, la Ville de Kaolack et l'AIMF concernant la construction d'un centre de santé à Kaolack.

Ce rendez-vous, à Tunis, sera également l'occasion de faire un point sur ce dossier avec l'ensemble des signataires de la convention.

**Mme Marie-Noëlle VAILLANT** annonce que le groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » votera cette délibération. Néanmoins, comme ils l'ont demandé lors d'une précédente délibération pour le déplacement de Mme Fatou DIOP à Kaolack, ils souhaitent que ce déplacement à Tunis fasse l'objet d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Elle signale qu'à ce jour, ils n'ont toujours pas reçu les rapports concernant le voyage de Mme Fatou DIOP à Kaolack comme il le leur avait été gentiment proposé lors de leur dernière demande.

Son groupe n'a aucun souci concernant le fait qu'il va peut-être même leur être indiqué ce soir à quelle date peuvent leur être communiqués ces rapports pour ces déplacements, en attendant le voyage à Tunis.

**Mme Fatou DIOP** précise, concernant son déplacement au Sénégal au mois de janvier 2105, qu'elle a présenté le rapport en réunion de commission.

**Mme Marie-Noëlle VAILLANT** fait observer que ce rapport n'était pas chiffré.

**Mme Fatou DIOP** va examiner ce point avec les services.

Concernant le déplacement en Tunisie, elle signale que l'AIMF prend en charge l'hébergement et les repas et la mairie, le billet d'avion.

**Mme Marie-Noëlle VAILLANT** fait observer que l'AIMF étant subventionnée, indirectement, ils payent ces frais-là.

**Mme Fatou DIOP** signale que depuis que la Ville y a adhéré, elle n'a versé aucune subvention à l'AIMF. Par ailleurs, l'AIMF a toujours soutenu la Ville dans tous ses projets sur Kaolack et ce ne sont pas des petits projets. Pour les bornes fontaines, l'AIMF a apporté une subvention de plus de 100 000 €, pour la réhabilitation des 14 postes de santé, elle a contribué à hauteur de 300 000 € et cette fois-ci, ce sera pareil. L'AIMF a répondu « présent » chaque fois qu'elle a été sollicitée.

**Monsieur le Maire** les assure du souci de transparence de la mairie et, comme vient de le dire Mme DIOP, le rapport a été présenté en commission. Qu'il ne leur ait pas convenu est autre chose. Aussi, il leur recommande de poser des questions en commissions pour savoir sur quel point précis ils demandent des compléments.

**Mme Fatou DIOP** ajoute que lors de sa présentation en Commission, elle n'a pas entendu la demande d'un rapport financier.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DELEGATION DE Monsieur Daniel MARGNES**  
**CULTURE – COMMUNICATION ET RELATIONS**  
**INTERNATIONALES**

**2015-151 DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION MERIGNACAISE A VILANOVA Y LA GELTRU – Espagne - AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** indique qu'il s'agit d'autoriser le déplacement d'un fonctionnaire de la Ville à Vilanova, ville jumelle, à l'occasion d'une manifestation à caractère économique. C'est une invitation que Monsieur le Maire a reçue de Vilanova et il est intéressant, après quelques années de jumelage un peu en jachère pour cause de grandes difficultés économiques en Espagne, de renouer le contact et de vérifier les potentialités dans le domaine d'échanges, notamment à caractère économique.

**M. Christophe VASQUEZ** demande à M. MARGNES quelques clarifications sur ce qui est entendu dans le rapport de présentation par « l'ensemble des intervenants du jumelage ».

**M. Daniel MARGNES** indique que sur place, c'est un peu comme un comité de jumelage local en Espagne, avec les institutions de développement économique avec qui la Ville a longtemps été en rapport par le passé. C'est une occasion de réactualiser tous les échanges passés et en perspective.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-152 VŒUX 2016 – ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES – AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** souligne qu'après la première édition du Méridac Photographic Festival qui va accueillir de grands professionnels de la photographie, il leur a semblé intéressant de pouvoir associer le public méridacais à un concours avec, pour le lauréat, la possibilité de figurer sur la carte de vœux 2016. C'est une façon de mobiliser les Méridacais sur cette thématique photo et d'être très participatifs, comme le souhaite la Ville, dans toutes les démarches culturelles.

**M. Rémi COCUELLE** signale qu'ils voteront le rapport qui est une très bonne initiative.

Simplement, en marge de ce rapport, il demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de façon, il l'espère, définitive, puisqu'il s'agit des vœux 2016, que soit dématérialisées totalement les cartes de vœux et qu'il n'y ait plus de cartes de vœux papier. A l'heure des modes de communication électroniques et des économies, il lui semble que ce serait une excellente initiative.

**Monsieur le Maire** examinera la demande. Toutefois, tout le monde n'est pas encore doté d'un ordinateur et d'un équipement Internet. Cela étant, la mairie a fait beaucoup d'efforts déjà sur le sujet.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2015-153      SIGNATURE D'UN PACTE CULTUREL 2015-2017 ENTRE LA VILLE DE MERIGNAC ET L'ETAT – AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** indique qu'il s'agit d'une délibération à portée symbolique forte. Chacun a sans doute entendu parler des Pactes Culturels que l'Etat a lancés il y a maintenant pratiquement un an dans une période où certaines collectivités, dans un contexte budgétaire difficile, étaient tentées de se désengager dans le domaine culturel.

Pour répondre à cette tendance ou cette tentation, l'Etat a lancé cette notion de Pacte Culturel et il a semblé important pour la Ville de Mérignac de figurer dans le deuxième lot de Villes qui s'engagent. Mérignac sera une des premières Villes d'Aquitaine à signer.

Concrètement, il s'agit d'accompagner plusieurs axes, notamment la création artistique, le développement de la formation culturelle et la préservation et la valorisation du patrimoine et enfin, le droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix. La signature de ce Pacte pourrait avoir lieu, si le Conseil Municipal l'autorise, dans les 6 premiers jours d'octobre.

**M. Rémi COCUELLE** fait observer qu'en proposant cette délibération, Monsieur le Maire prête le flanc à la dénonciation d'une certaine forme d'imposture. De quoi s'agit-il ?

A l'occasion de la création des Pactes Culturels que M. MARGNES vient de rappeler, un tableau quasi idyllique de l'état de la politique culturelle de la France est brossé en mettant en exergue la volonté du gouvernement d'accompagner les collectivités qui, il cite, « souhaitent faire le choix de la culture ».

Pour commencer, il peut se demander ce que signifie « faire le choix de la culture ». Quelles communes, à part peut-être certaines Villes gérées par l'extrême droite, ne placent pas la culture parmi les principaux domaines d'intervention de la politique municipale ? La culture est essentielle, chacun le sait, tant pour la structuration de l'esprit de l'individu que dans sa dimension de représentation sociale. La Ville de Mérignac joue son rôle dans la promotion de la culture comme le font presque toutes les Villes de France. Mais ce que Monsieur le Maire demande, c'est de l'autoriser à signer un pacte pour inscrire dans le marbre ce qui ne devrait même pas faire l'objet d'un débat.

Au passage, il peut souligner que le terme « Pacte » est un peu la tête de gondole de la politique gouvernementale. Ils ont eu droit au Pacte de Responsabilité, au Pacte de Stabilité, au Pacte de Compétitivité qui s'appelait « Pacte pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi » au départ, mais qui est vite devenu uniquement un Pacte pour la Compétitivité, ce qui, au regard des merveilleux résultats de la France en matière de croissance et d'emploi, se comprend. Et voici maintenant le Pacte Culturel.

Le lancement à grand renfort de communication du dispositif des Pactes Culturels en décembre 2014 a été l'arbre de la bonne conscience qui cache la forêt de la duplicité. On s'est donné en effet bonne conscience en sanctuarisant un budget pour les 3 ans à venir pour essayer de masquer une duplicité, celle de vouloir faire oublier que le budget de la culture n'a cessé de baisser depuis l'arrivée de François HOLLANDE au pouvoir. En 2012, dernier budget voté par l'ancienne majorité, la culture a bénéficié de 7 435 000 000 € En 2013, premier budget voté par la nouvelle majorité, 7 363 000 000 €, soit une baisse de 72 M€, -1%. En 2014, 7 262 000 000 € soit une baisse de 101 M€, -1,4%. En 2015, le meilleur pour la fin, loi de finances votée fin 2014, à peu près en même temps que la fameuse conférence de Maignon qui a lancé le dispositif des Pactes Culturels, le budget de la culture est de 7 000 000 000 € soit une baisse de 3,6% par rapport à 2014. Résultat, de 2012 à 2015, ce budget a baissé de 435 M€, soit -6%.

Pour que la démonstration soit complète et pour permettre à la majorité municipale de faire l'économie d'un argument qu'elle pourrait être tentée d'utiliser si elle était de mauvaise foi, il précise que le budget de la culture entre 2007 et 2012, sous le quinquennat précédent où, pourtant, tout n'a pas été réussi, loin s'en faut, a augmenté de 1 230 000 000 € soit de 20%. Donc, -6% d'un côté, +20% de l'autre.

Faut-il rappeler que cela se passe dans un contexte budgétaire général où les dotations aux collectivités locales vont baisser de 11 000 000 000 € en 2015, 2016 et 2017. Faut-il rappeler que, depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales assurent 75% des dotations aux organismes culturels.

Pour caractériser ces fameux Pactes Culturels, la Ministre de la Culture a parlé d'accord gagnant/gagnant. De qui se moque-t-on ? Les communes ont-elles réellement le choix ?

Oui, l'accord aurait pu être gagnant/gagnant, mais à deux conditions. Première condition, que le dispositif ait été créé en début de mandat. Deuxième condition, que l'Etat ait offert des contreparties plutôt que le seul engagement de gel du budget. Et puis, pour dire les choses comme elles sont, avec la baisse continue des crédits du Ministère depuis 3 ans, l'Etat s'est mis à dos une bonne partie des acteurs culturels dont on sait qu'ils constituent un vivier électoral traditionnel de la gauche. Avec la création du dispositif du Pacte, on leur dit : « Oups, excusez-nous, il ne s'agissait que d'une erreur – c'est d'ailleurs la phrase qui a été prononcée par le Premier Ministre le 17 mai 2015 au Festival de Cannes -, mais on vous le promet, on ne recommencera plus. On a baissé, dorénavant on fige ».

La culture est un rempart contre la barbarie. Combien de dictatures, combien de régimes extrémistes foulent au pied la culture au prétexte qu'elle est émancipatrice pour l'homme, nourricière de son sens critique et génératrice de liberté. On ne doit pas jouer petit bras dans ce domaine. La mémoire, le patrimoine, la connaissance, les arts et les lettres ne doivent pas souffrir d'économies faites sur leur dos. La volonté du Maire n'est pas en cause. Son indifférence de Sénateur l'est beaucoup plus. Sur ce sujet comme sur d'autres, il a cautionné au Sénat de mauvais choix budgétaires. L'ambition d'une politique culturelle se traduit dans les actes, elle n'est pas qu'affaire de déclarations d'intention.

**Monsieur le Maire** formule juste un mot. Dans quel état ont-ils trouvé le budget de la France ? C'est la question qu'ils doivent se poser. Ils ont un abîme financier sous leurs pas et l'équivalent de la richesse entière de la France comme dette publique. Toute la richesse de la France produite en une année ne suffirait pas aujourd'hui à rembourser la dette publique. Telle est la situation. Que font-ils ? Est-ce qu'ils font un pas en avant pour tomber dans l'abîme et se retrouver dans une situation à la grecque ? La Grèce a sans doute un beau patrimoine culturel, mais elle n'a plus les moyens aujourd'hui de payer ses fonctionnaires.

A partir de là, il faut bien faire quelque chose et essayer de redresser les comptes publics et cela va toucher effectivement tous les comptes.

Néanmoins, il partage totalement son éloge de la culture. Ensuite, il ne partage pas sa vision des finances publiques. Pourquoi la Ville signe-t-elle ce Pacte ? Tout simplement parce qu'il lui rapporte 102 750 € de la part de l'Etat. Vont-ils d'un revers de main dire que ces 102 000 € ne les intéressent pas ? De son point de vue, c'est une très bonne chose pour Mérignac.

**M. Daniel MARGNES** aurait suggéré effectivement que les Parlementaires décrivent l'état de la France en 2012 qui explique cette gestion serrée du redressement budgétaire. Pour ce qui concerne la partie culturelle, il croit savoir qu'au niveau international, la France reste un des premiers pays qui consacre autant d'argent à la culture.

Sur un plan plus local, il avait donné cet exemple en commission, il faut savoir que pour le financement du festival photo, c'est bien parce que certaines collectivités ont changé de couleur politique aux municipales de 2014 que la Ville a pu obtenir un complément de financement de la Région qui avait décidé de façon générale de figer ses interventions, mais qui a pu dégager une petite marge de manœuvre suite à leur lobbying intense, justement parce que certaines collectivités avaient sabré leur budget culture, certaines collectivités qui sont passées globalement de gauche vers un autre horizon.

Ceci dit, il partage largement ce que dit M. COCUELLE. Il est très important de sanctuariser la culture pour le mieux-vivre ensemble. Il croit savoir que c'est annoncé dans le budget de la loi de finances 2016 et que le -3% est moins important cette année au niveau de la part du budget culturel. Il suppose que le gouvernement fait ce qu'il peut dans ce contexte toujours difficile, mais localement, il était important, à travers ce Pacte, de montrer que Mérignac est un vrai territoire de culture. Ils ont toujours un peu de mal à le mettre en exergue parce qu'ils ne sont pas une ville, de par leur configuration de ville de banlieue, avec un rayonnement classique comme certains chefs-lieux sur le plan culturel.

Cela étant, il ne désespère pas qu'ils parviennent à donner beaucoup plus de lisibilité, notamment avec ce genre de Pacte symbolique qu'ils vont signer dans quelques jours, si le Conseil en est d'accord.

**Monsieur le Maire** interroge l'opposition sur son vote et s'étonne qu'elle renonce à 100 000 €

**M. Rémi COCUELLE** indique qu'ils se sont exprimés et qu'ils vont choisir de voter selon leur conscience. Il pense avoir démontré l'importance qu'ils attachaient à la culture. Il y a sans doute des personnes qui n'ont pas bien compris et il veut bien reprendre son exposé.

**Monsieur le Maire** souligne qu'il respecte tout à fait le vote de l'opposition. Toutefois, il lui semble assez contradictoire avec cette ambition culturelle.

- **ADOpte A LA MAJORITE** – Abstentions : Groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! »

**2015-154 DIRECTION REGIONALE DE L'ACTION CULTURELLE D'AQUITAINE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2015 - AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** précise que cette délibération est une première illustration des bienfaits de ce Pacte pour 2015, pour les derniers mois de l'année, qui vont permettre à la Ville de bénéficier de subventions dans quatre domaines :

**1/ Projet participatif « Souvenons nous du futur » 2014/2015.**

Deux artistes Hubert Chaperon et Sonia Millot, et un professionnel de l'éducation populaire, Jérôme Guillet, accompagnés par l'association "J'adore ce que vous faites", sont invités à poser leur regard sur Mérignac et ses habitants, en construisant un projet artistique participatif sur deux années. Ce projet se clôture par une restitution publique collective réunissant professionnels et habitants.

**2/ Projets innovants dans les quartiers prioritaires dans le cadre des TAP – année scolaire 2014/2015**

Sont mis en place des cycles d'activités culturelles spécifiques dans le cadre des TAP pour les quatre écoles des quartiers prioritaires de la ville. Exemples : goûters philo, culture scientifique, musiques actuelles, histoire de l'art, codage informatique...

### **3/ Merignac Photographic Festival – du 8 au 11 octobre 2015 – actions de médiation**

Il s'agit de permettre aux habitants et plus largement, de découvrir la photographie contemporaine, ses tendances, ses enjeux, ses pratiques. Dans ce cadre, des actions spécifiques de médiation (lectures de portfolios, ateliers, rencontres...), sont mises en place durant le festival, accessibles au tout public et aux professionnels. Des parcours culturels dédiés sont également organisés pour les publics scolaires et les groupes réunis hors temps scolaires.

### **4/ Actions d'éducation à l'image en direction des lycées – année scolaire 2015/2016**

Est organisé un projet participatif proposé aux deux établissements scolaires du territoire mérignacais, le lycée général Fernand Daguin et le lycée professionnel Marcel Dassault, en collaboration avec l'artiste photographe français JR. Ce dernier installera un bus spécifique dans les lycées, véritable lieu de production photographique itinérant. 600 portraits de lycéens et d'adultes de la communauté éducative des deux établissements seront réalisés les 8 et 9 octobre 2015. L'exposition de ces clichés sur différents espaces intérieurs et extérieurs des deux établissements dureront jusqu'à la mi-novembre 2015.

La subvention totale demandée à la DRAC pour l'année 2015 s'élève donc à 11 000 €tels que répartis ci-dessus.

Ces subventions ont été négociées à l'occasion des discussions que le Maire avait initiées au printemps dernier sur le sujet.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2015-155 AVENANT N°4 A LA CONVENTION « SCENE PARTENAIRE » 2011-2014 PASSEE AVEC L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA GIRONDE (IDDAC) – AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** énonce que cette délibération vise à autoriser la signature d'un avenant pour permettre à la convention qui lie la Ville à l'IDDAC de fonctionner jusqu'à la fin de l'année. Cela permet à la Ville de mener à bien certains projets que certains de ses collègues ont pu découvrir à l'Hôtel de Ville mercredi dernier s'ils étaient présents, ou dans le quartier d'Arlac. Globalement, cela s'appelle « Le grand matin ».

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2015-156 MEDIATHEQUE – FIXATION DES TARIFS D'IMPRESSION - AUTORISATION**

**M. Daniel MARGNES** indique que la Ville a changé de fournisseur en matière d'imprimantes à la médiathèque. Cela lui permet d'obtenir de meilleurs tarifs pour les administrés qui souhaitent demander des photocopies.

Il s'agit d'autoriser la fixation de nouveaux tarifs qui sont légèrement plus avantageux.

- **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DELEGATION DE Madame Marie-Christine EWANS ACHATS ET MARCHES**

**Mme Marie-Christine EWANS** regroupe les délibérations de **2015-157 à 2015-168.**

Il s'agit d'une série d'avenants concernant la construction d'un conservatoire et rénovation de la Maison Carrée. Ces avenants ont pour objet d'annuler et corriger l'index officiel des présents lots. C'est une mise à jour purement administrative.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants avec les entreprises concernées et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives à l'exécution et au règlement des marchés.

**2015-157**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-01 - AVENANT 1 - LOT 1 VRD CONCLU AVEC LA SOCIETE COLAS**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-158**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N2014-041-02 AVENANT 1 LOT 2 GROS OEUVRE CONCLU AVEC LA SOCIETE JSD**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-159**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-03 AVENANT 1 LOT 3 MACONNERIE CONCLU AVEC LA SOCIETE DAGAND ATLANTIQUE**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-160**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-06 AVENANT 1 LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS CONCLU AVEC LA SOCIETE MCCC**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-161**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-07 AVENANT 1 - LOT 7 PLATRERIE - GYP SERIE - CLOISONS LEGERES - FAUX PLAFONDS CORRECTION ACOUSTIQUE CONCLU AVEC LA SOCIETE MAINVIELLE**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-162**      **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-10 AVENANT 1 LOT 10 PARQUET CONCLU AVEC LA SOCIETE LIMOUZIN**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-163**     **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-12 AVENANT 1 LOT 12 PEINTURE DECORS CONCLU AVEC LA SOCIETE ATELIER OCEAN**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-164**     **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-11 AVENANT 1 LOT 11 TRAITEMENT SOLS BETON CIRE CONCLU AVEC LA SOCIETE TEASUAL**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-165**     **- CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-13 AVENANT 1 LOT 13 ASCENSEURS CONCLU AVEC LA SOCIETE CFA**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-166**     **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-15 AVENANT 1 LOT 15 PLOMBERIE CONCLU AVEC LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-167**     **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-17 AVENANT 1 LOT 17 ELECTRICITE CONCLU AVEC LA SOCIETE INEO AQUITAINE**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-168**     **CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE ET RENOVATION DE LA MAISON CARREE (MONUMENT HISTORIQUE) APPEL D'OFFRES OUVERT N°2014-041-18 AVENANT 1 LOT 18 TRAITEMENT DU PAYSAGE CONCLU AVEC LA SOCIETE ESPACE PAYSAGE AQUITAINE**

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**Madame Marie-Christine EWANS** rapporte que les 5 dernières délibérations portent sur des services de téléphonie filaire, de télécommunications mobiles, d'interconnexion de sites et d'accès à Internet sur la ville de Mérignac.

Cette consultation comporte 6 lots distincts. A l'issue de l'analyse, la Commission d'Appels d'Offres réunie le 22 septembre 2015 a décidé d'attribuer les lots 1, 4, 5, 6 à l'entreprise ORANGE, le lot 3 à l'entreprise ADISTA. Elle a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général le lot 3.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises ORANGE et ADISTA, de prendre toutes décisions relatives à l'exécution et au règlement de ces marchés et de prévoir les crédits correspondants au fonctionnement au chapitre 011.

**2015-169** SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCES A INTERNET APPEL D'OFFRES OUVERT N°2015-042-01 LOT 1 SERVICE DE TELEPHONIE FILAIRE CONCLU AVEC LA SOCIETE ORANGE

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-170** SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCES A INTERNET APPEL D'OFFRES OUVERT N°2015-042-03 LOT 3 SERVICES D'INTERCONNEXION DE SITES ET D'ACCES A INTERNET CONCLU AVEC LA SOCIETE ADISTA SAS

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-171** SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCES A INTERNET APPEL D'OFFRES OUVERT N°2015-042-04 LOT 4 SERVICE D'ACCES A INTERNET SANS DEBIT GARANTI CONCLU AVEC LA SOCIETE ORANGE

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-172** SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCES A INTERNET APPEL D'OFFRES OUVERT N°2015-042-05 LOT 5 SERVICE DE WIFI PUBLIC CONCLU AVEC LA SOCIETE ORANGE

- ADOPTE A L'UNANIMITE

**2015-173** SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE, DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES, D'INTERCONNEXIONS DE SITES ET D'ACCES A INTERNET APPEL D'OFFRES OUVERT N°2015-042-06 LOT 6 SYSTEME DE DIFFUSION DE MESSAGES MULTI CANAL CONCLU AVEC LA SOCIETE ORANGE

- ADOPTE A L'UNANIMITE